



Novembre 2021



UNE HISTOIRE POISS(ONN)EUSE

*Les amis du Président et le
pillage d'une nation
affamée*



Avant-propos

Ce rapport fait partie d'une série de révélations publiées par la Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique ([PPLAAF](#)) et ses partenaires du projet [Congo Hold-Up](#).

Congo Hold-Up, la plus grande fuite de documents sensibles d'Afrique, révèle comment la banque privée BGFI a été utilisée pour détourner des fonds publics de la République démocratique du Congo (RDC), principalement pour l'enrichissement de l'entourage de l'ancien président Joseph Kabilé.

PPLAAF avait déjà mis en avant certaines transactions frauduleuses de la BGFI en juillet 2017. En collaboration avec le lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba - l'ancien chef du département crédit de la BGFI Bank RDC - PPLAAF avait travaillé avec des journalistes de Le Monde et de OCCRP pour montrer comment de l'argent public avait été détourné, notamment pour acheter des animaux sauvages en Namibie pour le compte des fermes privées de Joseph Kabilé. Depuis janvier 2017, PPLAAF offre également des services juridiques gratuits à Jean-Jacques Lumumba.

Le groupe BGFI - aujourd'hui la plus grande banque d'Afrique centrale - est connue pour son histoire trouble marquée par des affaires de corruption impliquant des autocrates et des entreprises européennes. En RDC, elle a été utilisée comme une plaque tournante par ceux qui cherchaient à influencer indûment l'ex-président, notamment par des sociétés chinoises impliquées dans des projets miniers importants en RDC. La BGFI a permis à des réseaux suspects d'hommes d'affaires, de politiciens, de financiers présumés du Hezbollah et à d'autres d'accéder au système bancaire international.

Dans le cadre d'un consortium sans précédent de recherche dans l'intérêt général, le réseau de médias European Investigative Collaborations ([EIC](#)) et ses [partenaires](#) médias se sont alliés avec un groupe d'organisations non gouvernementales coordonné par PPLAAF (avec The Sentry, Resource Matters, Public Eye et le Groupe d'étude sur le Congo). Ensemble, ils ont enquêté sur les documents de Congo Hold-Up pendant plus de six mois. De manière indépendante, les médias et les ONG ont procédé à la vérification des faits et aux confrontations, puis ont rédigé leur propre publication.

La fuite de documents a été obtenue par PPLAAF et le média d'investigation Médiapart. Elle comprend plus de 3,5 millions de documents de la BGFI et des millions de transactions bancaires.

Les documents montrent que la famille Kabilé et son entourage ont détourné au moins 138 millions de dollars d'argent public entre 2013 et 2018 via leurs comptes bancaires à la BGFI. Ils ont également reçu 105 millions de dollars d'origine inconnue : dont 33 millions en espèces. En RDC, 70% de la population vit avec moins de deux dollars par jour.

Introduction

UNE ENTREPRISE ALIMENTAIRE PATRIOTIQUE

La société Egal se présente elle-même comme une entreprise patriotique, dont le but est de diminuer le prix des denrées alimentaires pour les citoyens congolais. Mais les documents divulgués montrent qu'elle s'est servie dans les caisses de l'Etat à hauteur de 43 millions de dollars, et ce dans le cadre d'un pillage plus vaste d'au moins 138 millions de dollars d'argent public - le tout avec l'aide de la banque privée la plus importante d'Afrique centrale, la BGFI.



© Dieter Telemans

C'est dans un fracas de cymbales et un hymne de violons synthétisés que l'entreprise agroalimentaire présente son projet dans une [vidéo YouTube](#) de 12 minutes, décrivant fièrement ses réalisations en République démocratique du Congo, l'un des pays les plus touchés par la famine dans le monde. Les images montrent un port récemment construit sur le fleuve Congo, accueillant les cargos de 3 000 et 4 000 tonnes de l'entreprise, un abattoir moderne et d'immenses entrepôts réfrigérés.

« Egal est une société 100% congolaise » qui vise à fournir à tout le pays des aliments frais « à des prix défiant toute concurrence », indique la vidéo promotionnelle.

Aucune activité n'est plus essentielle que l'alimentation pour garantir le bien-être de cette nation d'environ 100 millions d'habitants. Le Congo, dont la superficie équivaut aux deux tiers de celle de l'Europe occidentale, dispose de suffisamment de terres arables pour nourrir plusieurs fois sa population, mais souffre d'une famine sans précédent. L'International Rescue Committee a déclaré début 2021 que « plus de 21 millions de Congolais sont confrontés à une grave crise alimentaire - le nombre le plus élevé jamais enregistré dans un pays ».

Les vingt-trois années de règne du cruel roi belge Léopold II au XIXe siècle, les trois décennies de dictature sous le régime du kleptocrate Mobutu Sese Seko et les sept années pendant lesquelles le pays a été le théâtre de la « guerre mondiale de l'Afrique », de 1996 à 2003, sont autant de facteurs qui ont contribué aux problèmes actuels du Congo. Cependant, l'extrême corruption sous des dirigeants plus récents

- le successeur de Mobutu, Laurent Kabila, et son fils Joseph Kabila - y a également fortement contribué.

Délestage alimentaire

Début 2014, lorsque l'Entreprise générale d'alimentation et de logistique, ou Egal, apparaît de nulle part pour devenir l'un des principaux importateurs de denrées alimentaires du Congo, le pays se trouve au plus bas de l'indice de la faim dans le monde, aux côtés du Burundi, du Tchad et de l'Érythrée. Les familles de la capitale, Kinshasa, ont développé une stratégie de survie connue localement sous le nom de « délestage alimentaire » : les parents se privent de nourriture pendant un jour ou deux pour que les enfants puissent manger. Puis, à leur tour, les enfants renoncent aux repas pour permettre à leurs parents de soulager leur faim.

L'année précédente, le cabinet de conseil libanais Menaa Finance avait publié une étude sur la hausse des prix des denrées alimentaires locales, commandée par le gouvernement congolais. Le rapport révèle que les consommateurs de Kinshasa payent leurs aliments de base à des prix bien plus élevés que leurs homologues africains : les prix y sont environ 50 à 70 % plus élevés qu'en Afrique de l'Ouest, et même un cinquième de plus qu'au Congo-Brazzaville, juste de l'autre côté du fleuve Congo. Parmi les denrées hors de prix figuraient le poulet congelé et le chinchar, un petit poisson argenté qui représente plus de 70 millions de dollars d'importations par an pour le Congo.

Selon le rapport, les grands importateurs se comportent comme un cartel. Ils utilisent leur position dominante sur le marché et contrôlent toute la chaîne de distribution des denrées alimentaires

importées. Le rapport ajoute que d'autres facteurs aggravent la situation, notamment un manque de capacité dans le principal port du Congo, Matadi, à l'embouchure du fleuve Congo.

C'est à la suite de l'indignation suscitée par les conclusions de Menaa qu'Albert Yuma - un pivot central de la finance congolaise, président de la principale société minière d'État, la Gécamines - décide de se lancer dans le secteur alimentaire. Il essaye d'abord d'acheter le plus grand importateur de produits alimentaires du Congo, Orgaman, à la famille belge Damseaux, établie de longue date, mais il se heurte à un refus. C'est alors qu'il crée Egal, en se concentrant initialement sur les importations de chincharts en provenance de Namibie.

Egal reçoit de l'aide de toute part. En janvier 2014, alors que son activité démarre, elle obtient une exonération douanière unique et préférentielle sur les poissons pêchés dans les eaux congolaises ou namibiennes - une mesure qui représente une économie de plusieurs millions de dollars pour l'entreprise. Elle est également exonérée de l'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière et des droits sur les importations d'équipements.

Très vite, un port - Kuntuala Terminal - destiné à desservir Egal et ses sociétés sœurs est construit, plus proche de l'océan Atlantique que le port de Matadi. La société achète des navires aux îles Féroé et en Écosse, paye ses marins par l'intermédiaire de Torshavn, la capitale des îles Féroé, et importe des denrées alimentaires via une société écran à Hong Kong. Alors qu'Egal prétend avoir entrepris de réparer les torts identifiés par Menaa, c'est plutôt le rapport Menaa qui lui sert de guide pratique.

« La régulation des approvisionnements et la fixation des prix des vivres frais ont obéi à la loi du monopole établi par une poignée d'entreprises à capitaux étrangers », déclare Egal à ses banquiers, la succursale congolaise de la Banque Gabonaise Française et Internationale (BGFIBank RDC). « Face à la surenchère arbitrairement entretenue dans le secteur, quelques patriotes congolais ont lancé en 2013 le projet [Egal pour] offrir aux populations congolaises [des aliments] à des prix compétitifs et justes, et de meilleure qualité ».

La domination du marché

Le chinchart de Namibie devient le principal bien importé par Egal. Rapidement, la société commence à dépasser ses concurrents dans ce pays d'Afrique centrale - y compris les intérêts de Damseaux et les entreprises traitant avec [les frères Tajideen eux-mêmes suspectés de financer le Hezbollah.](#)

Un briefing envoyé par e-mail en novembre 2014 par un cadre de l'un des plus grands groupes de pêche actifs en Namibie - publié parmi les [révélations « Fishrot Leak »](#) de 2019 - l'a clairement souligné. « Tadjideen est parti, Damso [sic] est parti (pas dans le poisson congelé aujourd'hui) ».

« La prochaine personne à essayer est Egal », est-il écrit, affirmant que l'entreprise est proche de la famille du président congolais. Petit à petit, les portes s'ouvrent pour Egal, et se ferment pour ses concurrents.

L'ancien directeur général d'Egal, Eric Monga, a écrit à PPLAAF qu'il « est de notoriété publique qu'avec l'avènement d'EGAL, les prix de chincharts et des

vivres frais ont chuté ». Mais les choses ne sont pas si évidentes, à en croire les prix du marché de Kinshasa publiés en ligne par l'Institut national de la statistique du Congo, l'Agence congolaise de presse et la Radio Okapi des Nations unies.

Fin 2016, soit deux ans après le début de l'activité d'Egal, les prix du chinchar dépassent de plus de 50% les prix qu'ils atteignaient à la mi-2013, lorsque le rapport Menaa a été publié. Ils ont continué d'augmenter au cours des années suivantes, même si, en 2020, une fois convertis des francs congolais vers le dollar, les prix ont légèrement diminué, selon les calculs de PPLAAF. Peu d'éléments montrent que la mission patriotique d'Egal a été un succès.

Néanmoins, l'entreprise et son réseau d'intérêts se sont développés. Cela n'est pas dû à son patriotisme ou à son sens des affaires, l'entreprise ayant constamment enregistré des pertes et accumulé des découvertes et des arriérés stupéfiants avec BGFI. Son expansion est plutôt due à trois facteurs : la Banque centrale du



Après avoir remporté les élections présidentielles de 2011, Kabila étend son empire financier

Congo, la branche congolaise de la banque la plus importante d'Afrique centrale, la BGFI, et les liens avec l'élite de l'entourage de Joseph Kabila, dont la présidence a pris fin en janvier 2019.

Les fonds de la Banque centrale

Les documents divulgués au quotidien *Le Soir* en octobre 2016 ont montré que Egal avait reçu au moins 43 millions de dollars de la Banque centrale, ce que l'institution a toujours affirmé ignorer.

Des documents obtenus par PPLAAF et Médiapart dans le cadre du projet Congo Hold-Up montrent bien plus. Ils révèlent que Egal, la BGFI et les autorités congolaises ont couvert la corruption – et que 34,6 millions de dollars supplémentaires dont l'origine demeure opaque, ont été transférés à Egal, la plupart transitant sur les comptes de la BGFI à la Banque centrale.

Les 43 millions de dollars détournés de la Banque centrale puis transférés à Egal ont été utilisés comme un nantissement. Ce gage a ensuite été utilisé par la BGFI Bank RDC - dirigée à l'époque par le frère adoptif de Kabila Francis Selemani, et possédée à 40% par la sœur de Kabila - comme justification pour un prêt de la banque de plusieurs dizaines de millions de dollars. De multiples règles bancaires ont été enfreintes dans le processus, notamment des millions de dollars de nantissement transférés ailleurs et dont une grande partie a fini dans les poches même du président de la BGFI Bank RDC. Lorsque les auditeurs, les cadres du siège de la BGFI au Gabon, puis les enquêteurs du gouvernement à Kinshasa ont interrogé les dirigeants de la banque, ces derniers ont menti pour brouiller leurs traces.

Aucun homme d'affaires lambda n'aurait pu bénéficier d'une telle générosité et d'une telle obligeance de la part de la banque. Mais à l'époque, les dirigeants d'Egal étaient bien placés. Non seulement son président, Yuma, était à la tête de la principale société minière d'État - de loin la plus puissante des entreprises publiques du Congo - mais son conseil d'administration comprenait également deux hommes qui géraient les intérêts commerciaux personnels de Kabila.

Enfin, comme le montrent des documents récupérés par l'organisation The Sentry (membre de Congo Hold-up), les deux personnes qui détenaient le pouvoir final de décision sur la société étaient deux avocats. Ces derniers représentaient

Kabila lorsqu'il a dû contester les accusations de trucage émises à son encontre à la suite de deux élections présidentielles. Cet élément pousse à se demander si les avocats - dont l'un est maintenant juge à la Cour constitutionnelle - ne représentent pas tout simplement Kabila. Aucun des deux hommes n'a répondu aux questions de PPLAAF à ce sujet.

Des millions sur des comptes liés à Kabila

Les liens d'Egal avec Kabila se révèlent également sous d'autres formes.

Elle a notamment transféré 3 millions de dollars de sa garantie vers un compte de la BGFI lié à Kabila, le transfert étant décrit



Joseph Kabila, ici sur son île privée de Mateba, est au coeur des révélations de Congo Hold-up

dans un courriel comme étant pour « la présidence ». Environ 1,5 million de dollars d'Egal ont été également dépensés pour transformer un patrouilleur écossais en un navire de luxe suspecté d'être lié à Kabila (la société en charge de ce bateau nie de tels liens). Et, enfin, la société a transporté des centaines d'animaux sauvages, dont une famille d'éléphants, dans des fermes que Kabila a transformées en zoos privés.

PPLAAF a envoyé des questions à Egal pour l'interroger sur ses activités. La réponse a été énergique et postée sur son compte public Twitter. La société a d'abord évoqué un chantage, dénonçant « avec la dernière énergie ce comportement mafieux d'un autre âge, qui s'apparente manifestement aux pratiques terroristes ». Puis, Egal a récidivé, insistant sur le fait qu'elle respectait toutes les lois congolaises, mais qu'elle ne répondrait pas aux questions tant que PPLAAF et ses partenaires continueraient à méconnaître « de quelque manière que ce soit la

souveraineté de la République démocratique du Congo ».

Egal a également souligné que, s'agissant des fonds manquants de la Banque centrale, elle avait été blanchie par l'organe national d'audit, l'Inspection générale des finances, qui dépend de l'actuel président Félix Tshisekedi, successeur de Joseph Kabila. Ni la BGFI, ni la Banque centrale n'ont répondu aux questions de Congo Hold-up.

Cependant, Jules Alingete - le chef de l'IGF qui a exonéré Egal - a dit lors d'un interview avec Congo Hold-up que « mon intime conviction est que cette affaire est un tissu complexe qui inclut de nombreuses personnes... Egal savait. La BGFI savait ».

Ce rapport se penche sur les richesses d'Egal, montre comment elle est toujours dans le coup et pourquoi, du moins jusqu'à présent, elle s'en est sortie.



© Sonia Rolley

Chapitre 1

UNE QUESTION EMBARRASSANTE

Après des élections controversées en 2011, le président congolais Joseph Kabilo se constitue secrètement un impressionnant empire commercial. Parallèlement, ses avocats et ses associés mettent en place Egal, une entreprise qui deviendra l'un des plus grands acteurs du marché alimentaire congolais. La BGFI soutient l'entreprise avec des prêts colossaux et ses cadres supérieurs mentent en son nom.



Le matin du 29 janvier 2014, la responsable de la conformité de la plus grande banque d'Afrique centrale pose une question embarrassante à un collègue : elle veut savoir pourquoi une obscure société est à découvert de 36 millions de dollars.

Les cadres supérieurs de la filiale de Kinshasa de la Banque Gabonaise et Française Internationale se sont immédiatement mis à créer une fausse documentation pour satisfaire le siège.

Huguette Oyini était l'une des principales responsables du siège gabonais de la BGFI à Libreville. Ses collègues à 1 600 km de là, à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, se trouvent donc dans l'obligation de fournir des réponses rapidement. Cependant, l'important crédit accordé à une société secrètement contrôlée par les plus proches collaborateurs du président congolais Joseph Kabil a est difficile à justifier : les règles bancaires nationales ont été enfreintes, les propres limites de prêt de la BGFI ont été balayées et le prêt a été tenu secret pendant des mois. Pour les principaux responsables de la BGFI au Congo, dire la vérité n'est pas une option.

L'ascension d'Egal vers le sommet de la chaîne alimentaire

La société qui a bénéficié du prêt est l'importateur de produits alimentaires Entreprise Générale d'Alimentation et de Logistique (Egal). L'histoire retracant comment cette entreprise a reçu de l'argent et est devenue le premier importateur alimentaire du Congo commence peu après la victoire de Kabil a aux élections de novembre 2011.

Le scrutin - qui marque le début du nouveau mandat d'un président au pouvoir depuis déjà une décennie - a été condamné à maintes reprises pour son caractère irrégulier, notamment par 39 évêques catholiques qui ont affirmé alors qu'il s'était déroulé dans un « climat de peur entretenu afin de faciliter le bourrage des urnes » (notre traduction). L'un de ses principaux opposants, Vital Kamerhe, a contesté les résultats devant la Cour suprême du Congo, mais Kabil a rapidement obtenu gain de cause, avec l'aide de son avocat personnel, Lunda Banza Wa Seya. Dans son discours d'investiture, Kabil déclare que les Congolais ont voté pour « la continuité de l'œuvre grandiose commencée à mon initiative et réalisée de concert avec vous », notamment la consolidation de la paix et la modernisation du pays.

Kabil peut enfin se consacrer à l'expansion de l'empire commercial de sa famille - un ensemble d'intérêts qui ont rapporté, à lui et à sa famille, des centaines de millions de dollars. Des documents publics montrent que moins d'un mois après avoir prêté serment en tant que vainqueur des élections de 2011, une société qu'il possédait personnellement, Ferme Espoir, devient propriétaire de milliers d'hectares de terres agricoles, mais aussi de troupeaux de bovins, d'un abattoir - décrit dans un article de presse comme « le symbole de cette révolution de la modernité vantée par le Président », et de centaines d'animaux sauvages transportés depuis la Namibie (voir Chapitre 4).

Parallèlement à son exploitation agricole, un autre groupe de sociétés est créé au début de son nouveau mandat, étroitement lié à plusieurs des collaborateurs de longue date du

Président. Ce réseau comprend Egal, une société créée en 2013 qui, selon les documents de prêt de la BGFI, se présente comme une entreprise « patriotique ». En effet, Egal promet de s'attaquer au monopole de sociétés principalement étrangères, en vendant du poisson et de la viande « à la population congolaise à des prix avantageux, compétitifs et équitables ».

Les archives montrent qu'Egal est, en réalité, contrôlée par le Bureau de Conseil et Consultations (BUCC), une société appartenant officiellement à deux avocats très proches de Kabila. L'un d'entre eux a été l'avocat personnel de Kabila lors du litige électoral, Wa Seya et le second un ancien ministre influent de la présidence de Kabila, Norbert Nkulu. Nkulu avait déjà assuré la défense juridique de Kabila quand l'opposition avait contesté les résultats de sa première victoire électorale en 2006. Homme de confiance, il a ensuite été nommé par Kabila juge à la Cour constitutionnelle, un rôle déterminant pour la carrière de l'ancien président en prévision des élections de 2018.

Des documents divulgués par la BGFI et des registres des sociétés indiquent que les actionnaires de BUCC à Kinshasa sont Nkulu (90%) et Wa Seya (10%). A travers la chaîne de propriété illustrée ci-dessous, BUCC contrôlait Egal. BUCC contrôlait également Texico, qui en retour possédait la majorité des parts d'Egal (65%), permettant ainsi aux avocats de Kabila d'être ceux pouvant prendre des décisions finales.

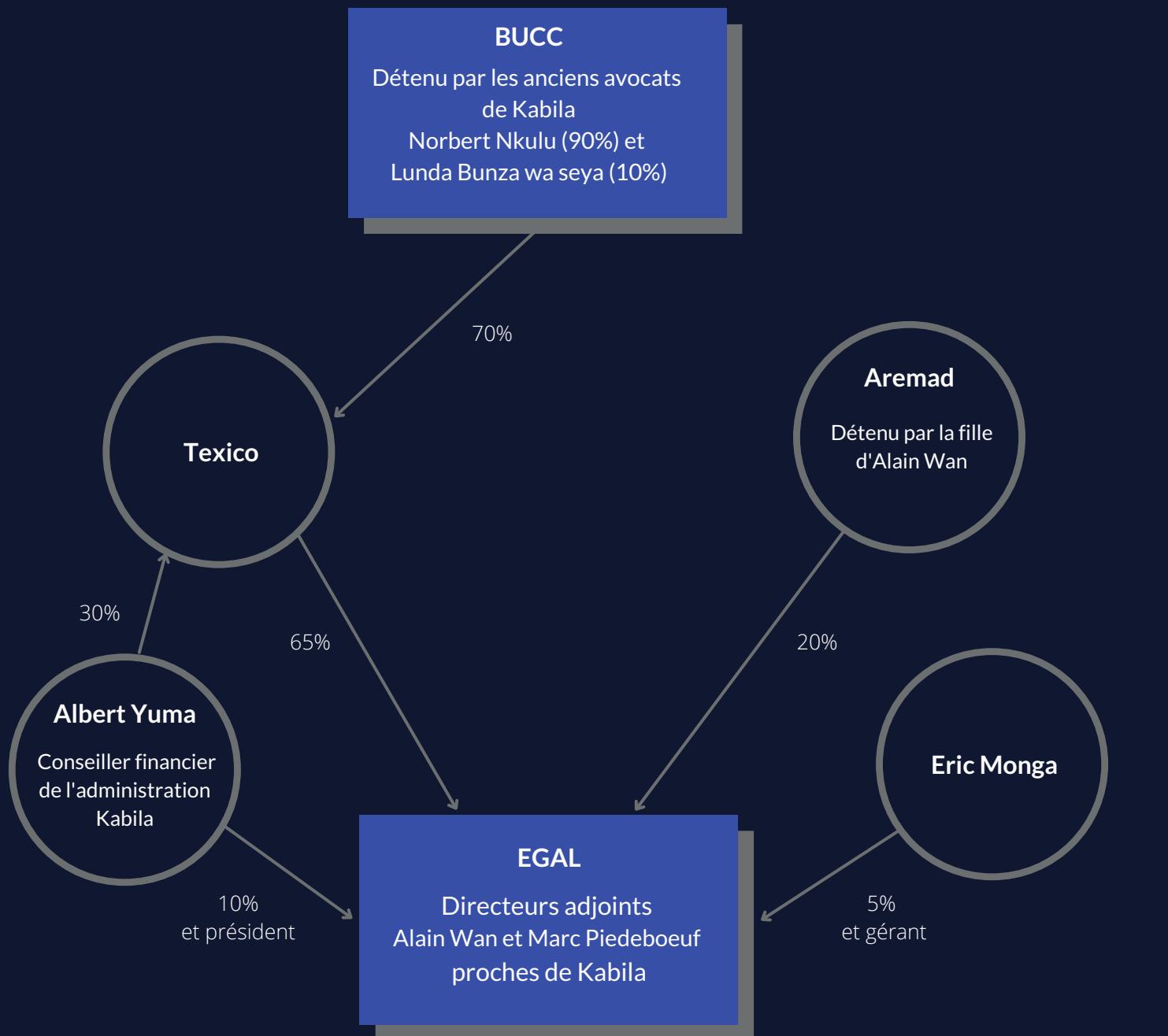


Norbert Nkulu

©cour-constitutionnelle.cd

PROPRIETE D'EGAL

Juillet 2013



Tous les acteurs importants de la chaîne de propriété étaient proches de Kabila. Outre les deux avocats, les autres proches de Kabila ayant des participations ou des postes de direction au moment de la création d'Egal sont les suivants :



- **Albert Yuma**, un homme essentiel aux finances de l'administration Kabila. Il a été président d'Egal et de la société Texico, elle-même propriétaire à 65% d'Egal. Grâce à sa participation personnelle de 10 % et aux actions qu'il détenait par l'intermédiaire de Texico, Yuma détenait 29,5 % d'Egal.

Depuis 2010, il occupe le poste de président de la Gécamines - l'entreprise publique d'extraction de cuivre et de cobalt, des matières premières qui représentent 85 % de toutes les exportations de marchandises du Congo (soit environ 17 milliards de dollars aux niveaux actuels). Albert Yuma a également été un personnage influent dans le secteur bancaire, en tant que président du comité d'audit de la Banque centrale du Congo.



- **Alain Wan**, un ressortissant belge et congolais (directeur général adjoint, « en charge des questions techniques »).



- L'homme d'affaires belge Marc Piedboeuf (directeur général adjoint pour les affaires et la logistique, devenu directeur général début 2015).

A eux deux, Wan et Piedboeuf ont géré plusieurs sociétés appartenant à Kabila ou étroitement liées à lui, notamment sa Ferme Espoir et son abattoir, ainsi que d'autres intérêts. Une société des îles Vierges britanniques affiliée à Alain Wan, African Research Maintenance and Development (Aremad), détient 20 % d'Egal, tandis que la société d'infrastructure du duo, MW Afritec, est intimement liée à l'entreprise alimentaire.

Wan et Piedboeuf n'ont pas répondu à la plupart des questions de Congo Hold-up, leur avocat déclarant que ces informations étaient fausses. Avant la publication, une plainte a été déposée contre les journalistes et les enquêteurs de PPLAAF, de Mediapart et du quotidien belge De Standaard, indiquant que ces derniers avaient usurpé les pouvoirs du système judiciaire nationale. Le tandem avait déclaré à Le Monde en 2017 que « l'existence de notre groupe et de nos sociétés n'est pas tributaire ni n'agit pour le compte de M. Kabila ».

Les origines d'Egal remontent à une ancienne société de distribution alimentaire, Secom, qui a d'abord été rachetée par Yuma, avant de voir ses actions distribuées à ses nouveaux propriétaires le 9 juillet 2013, date à laquelle elle prend son nouveau nom. À partir de là, les choses évoluent

'rapidement pour Egal.

Le prêt à risque zéro d'Egal

La société ouvre son principal compte courant à la BGFI trois jours plus tard, le 12 juillet 2013. Crédité de seulement 10 000 dollars à l'ouverture, il est à découvert de 19,3 millions de dollars le 20 août. Sur cette somme, quelque 4 millions de dollars vont à la société intermédiaire d'Egal à Hong Kong pour acheter des véhicules et d'autres équipements. Le reste de la somme est utilisée pour effectuer d'autres paiements plus douteux. Ces paiements servent alors les intérêts personnels de la clique d'hommes d'affaires entourant le président Kabila, ainsi que ceux d'une société intermédiaire de pêche, partiellement contrôlée par Egal, mais aujourd'hui désavouée par ses partenaires.

Ces paiements comprennent :

- 1,5 million de dollars envoyés le 26 juillet 2013 à une société nommée Port de Fisher appartenant au duo Wan-Piedboeuf. Les fonds sont ensuite envoyés à des constructeurs navals français pour transformer un patrouilleur de pêche écossais à coque en acier en un yacht de luxe. Alors que des articles de presse ont associé le yacht au président Kabila, Shipping FO - la société des îles Féroé qui le gère - a déclaré qu'il appartenait entièrement à André Wan, fils d'Alain (voir encadré sur l'Enigma).
- 11,5 millions de dollars à la société intermédiaire Samaki le 16 août 2013. Une présentation commerciale de Samaki aux dirigeants de la BGFI indique qu'il s'agit d'un « paiement initial pour des produits de la pêche » pour un partenariat à 50/50 entre Samaki et United Africa Group, une

société liée à la sphère politique namibienne. Cependant, la directrice d'UAG, dans un courriel adressé à PPLAAF, déclare qu'elle n'a jamais entendu parler de Samaki, alors même que son nom apparaît dans le registre des sociétés de Namibie parmi les administrateurs initiaux.

Le 23 août 2013, le premier prêt d'Egal accordé par la BGFI, à hauteur de 27 millions de dollars, est versé sur le compte d'Egal, recouvrant ainsi largement son découvert. Toutefois, les sorties se poursuivent à un rythme effréné, pour couvrir principalement des dépenses apparemment professionnelles, envoyées à la filiale d'Egal à Hong Kong. Pourtant, plus d'un demi-million de dollars vont à Aremad, l'un des actionnaires d'Egal.

Le 29 novembre, le compte d'Egal était à nouveau à découvert de 3,2 millions de dollars. Quelques jours plus tard toutefois, la BGFI prête de nouveau de l'argent à la société - 13 millions de dollars cette fois, portant le total des prêts à 40 millions de dollars.

Ces prêts représentent un investissement considérable pour une entreprise qui n'a aucune expérience dans la distribution alimentaire et qui n'a pas encore commencé ses activités commerciales. Ces millions permettent à Wan et Piedboeuf de mettre en place un réseau de sociétés desservant Egal dans les îles Féroé, un archipel situé à 370 kilomètres au nord de l'Écosse. L'autre société de Wan et Piedboeuf, MW Afritec, y achète également un navire, l'El Nino, qui devient le premier de la flotte d'Egal.

"Blanchiment d'argent" dans les îles Féroé

Les lointaines îles Féroé - 53 000 habitants - semblent être une destination improbable pour les partenaires commerciaux favoris du président congolais Joseph Kabilé. Pourtant, en 2013, alors qu'ils étendent leurs activités, Alain Wan et Marc Piedboeuf constatent que l'archipel possède deux éléments pouvant répondre à leurs besoins : un régime financier permissif et une économie centrée sur la pêche et le transport maritime, deux activités essentielles à l'empire commercial de leur nouvelle société Egal.

Le lieu offre également un avantage supplémentaire au tandem. Les îles étant situées à des centaines de kilomètres des pays les plus proches, notamment l'Islande, l'Écosse ou la Norvège, la discréetion est garantie.

Quatre sociétés sont créées dans les îles Féroé pour le réseau Wan-Piedboeuf. Les informations issues de la BGFI montrent qu'un total de 19 millions de dollars est envoyé à la plus importante d'entre elles, All Ocean Logistics (AOL), entre 2013 et 2017. Provenant principalement du propriétaire d'AOL, Egal, ces paiements sont utilisés pour la gestion des navires et le paiement des équipages, même si aucun commerce physique ou aucune expédition ne passent par les îles Féroé.

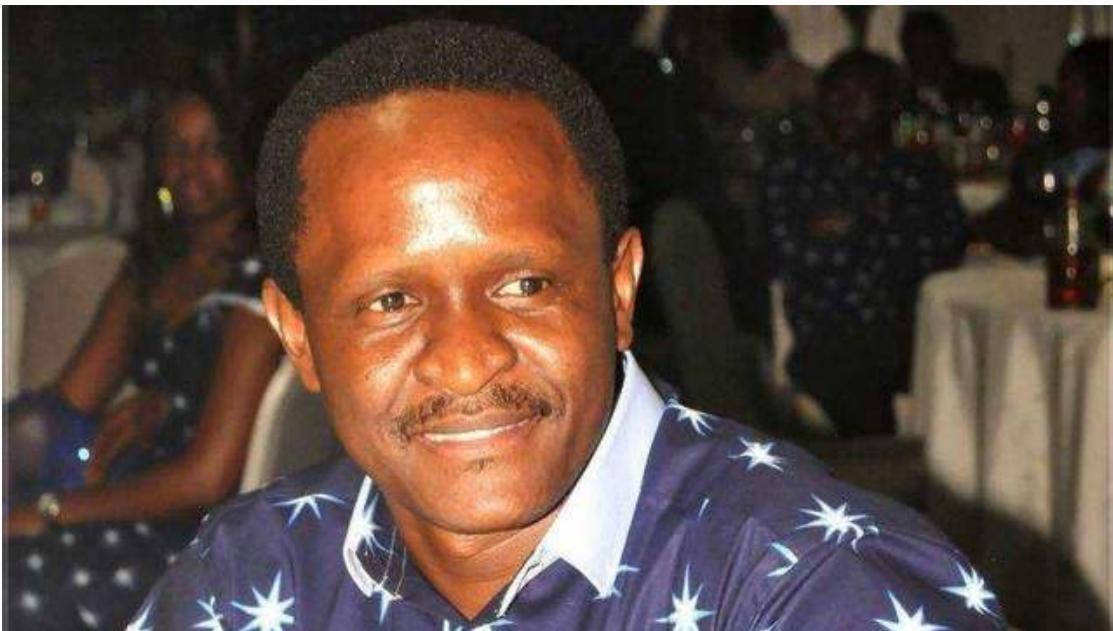
Mais certains virements sont beaucoup plus suspects.

Une société écran qui a distribué des pots-de-vin à des personnes et des entreprises liées à Joseph Kabilé ont envoyé 1,6 million de dollars à AOL en novembre 2016.

En outre, la société Port de Fisher envoie 1,67 million de dollars à AOL en 2015. Port de Fisher n'a alors aucune activité apparente. Son directeur a déclaré à Congo Hold-up qu'elle a été créée pour gérer un projet portuaire qui n'a jamais décollé. Initialement fondée pour être une société du réseau Wan-Piedboeuf, Kabilé en a lui-même pris le contrôle majoritaire le 10 novembre 2015. L'un de ses paiements à AOL a été effectué peu après cette date (38 700 dollars le 18 novembre).

« Cela ressemble à du blanchiment d'argent », a déclaré Eli Thorsteinsson, avocat des îles Féroé et expert en blanchiment d'argent à propos des 19 millions de dollars envoyés à AOL.

« Si c'est de l'argent volé qui est transféré aux îles Féroé, alors il s'agit bien évidemment de blanchiment d'argent, car l'argent provient d'un acte criminel » [a-t-il déclaré à la télévision nationale des îles Féroé Kringvarp Føroya](#), l'un des partenaires du Hold-up du Congo.



La BGFI choisit Francis Selemani, le frère adoptif de Kabila, comme PDG au Congo

Utilisateur non autorisé

La collaboration de la BGFI avec Egal n'échappe pas à Oyini, depuis le siège de la BGFI surplombant l'estuaire du Gabon. Fait inhabituel, le système informatique « Delta » de la banque ne lui permet pas d'accéder aux données du compte : « utilisateur non autorisé ». Elle envoie donc un courriel à Jean-Jacques Lumumba, analyste de crédit principal de la filiale congolaise, le 29 janvier 2014, pour lui demander des détails, notamment sur la procédure ayant permis l'octroi du prêt, ainsi que sur l'analyse des risques. À cette date, le prêt a été remboursé, laissant Egal à découvert de quelque 36 millions de dollars.

Oyini reçoit sa réponse le lendemain après-midi. Pas de Lumumba, mais de Francis Selemani, un homme influent, par sa proximité avec Kabila (il est son frère adoptif), et par son rôle au sein de la banque (PDG depuis 2012). Selemani a grandi aux côtés de la famille Kabila en exil en Tanzanie anglophone, où il a été pris en charge par le père de Joseph Kabila, le chef des rebelles et futur président congolais Laurent Désiré Kabila.

« Merci de trouver la réponse à votre inquiétude, merci de éviter de entrer en contact avec les gents qui ont quite la Bank » [sic] écrit Selemani à Oyini. L'e-mail comporte deux documents en pièce jointe:

- Une note de synthèse datée du 26 juillet 2013, examinant une demande de prêt de 40 millions de dollars d'Egal pour des « fonds de roulement » et pour l'importation de denrées de premières nécessités. Selon le document, le remboursement sera effectué via les recettes mensuelles de ses ventes. La garantie couvrirait entièrement le prêt, « réduisant le risque à zéro ».
- Le procès-verbal d'une réunion du comité d'engagement le même jour, approuvant le prêt - une étape nécessaire dans le processus. Il a été signé par Selemani et ses principaux adjoints, dont Abdel Kader Diop.

À première vue, ces documents apportent quelques réponses. Cependant, les courriels de la BGFI du 29 janvier 2014 montrent qu'ils ont été tous deux falsifiés.

'« Le caractère sensible du dossier »'

Quelque six heures après le courriel d'Oyini demandant des explications, des courriels montrent que les plus hauts responsables de la BGFI et Lumumba échangent des brouillons de la note de synthèse. Lumumba envoie aux cadres supérieurs une version de la note, portant la date du 4 décembre 2013. Il indique l'envoyer pour recueillir leur avis et/ou leurs modifications. S'il s'agissait réellement d'une note de synthèse datant d'il y a près de deux mois, pour un prêt déjà accordé, il n'aurait pas été question d'apporter des modifications.

Environ 20 minutes plus tard, Diop répond en demandant des modifications. Diop indique qu'une fois les modifications apportées, Lumumba ne doit pas répondre directement à Oyini, mais demander au PDG Selemani d'envoyer lui-même les documents « pour marquer le caractère sensible du dossier ».

La chaîne de messages montre ensuite Lumumba finalisant le document, et Selemani l'envoyant à Oyini au Gabon, avec le PDG du groupe de la BGFI, Henri-Claude Oyima en copie. Les éléments fondamentaux du document ont changé : il est désormais daté du 26 juillet 2013, et non plus du 4 décembre, et il précise également que la garantie sera fournie par le gouvernement congolais.

« Ils m'ont demandé de falsifier les documents, de les antiderater », a déclaré Lumumba - devenu lanceur d'alerte quelque trois ans plus tard - à PPLAAF. Il dit avoir été convoqué dans le bureau de Diop, où les instructions ont été données en présence de Selemani.

« Visiblement, il [Selemani] a donné des instructions à Diop pour que les documents soient falsifiés », a ajouté Lumumba. « Ils m'ont demandé de faire les documents comme si on avait siégé au comité [de crédit], parce que le crédit de Egal était stratégique... C'est Diop qui m'avait tout dicté ».

En réponse aux questions du consortium Congo Hold-up, Diop - qui a quitté la BGFI en 2018 - a déclaré : « Je me considère comme un professionnel pour participer à une falsification de documents » [sic]. Il n'a toutefois pas commenté la véracité de la note de synthèse.

Les documents ne sont pas seulement des faux, ils donnent au siège de la BGFI des informations erronées au sujet du prêt : aucun prêt de 40 millions de dollars n'a été accordé le 26 juillet 2013 ou le 4 décembre 2013. Au contraire, les relevés bancaires montrent qu'Egal a reçu deux prêts : un le 23 août de la même année, pour un montant de 27 millions de dollars, et un autre le 2 décembre 2013, pour un montant de 13 millions de dollars. Le prêt du 23 août était antidaté de près d'un mois, afin de couvrir rétrospectivement le découvert de 19,3 millions de dollars d'Egal.

Fin 2013, comme le montre un audit de la banque réalisé par PwC, Egal est de loin le plus gros emprunteur de la BGFI. La société de pêche devait 32 milliards de francs congolais (34,9 millions de dollars) à la banque, soit près de trois fois plus que le deuxième emprunteur le plus important, la Gécamines.

L'énigme de l'Enigma

La société du président Kabila a eu une vie précédente : le financement d'un super yacht.

Parmi les paiements les plus notables effectués par Egal, apparaissent des virements utilisés pour rénover un yacht de luxe à La Rochelle, dans le sud-ouest de la France, appelé « Enigma XK ».

Une vidéo promotionnelle montre l'ancien patrouilleur écossais être transformé en un navire de milliardaire. Les travaux sont effectués par Atlantic Refit Centre à La Rochelle, dans le sud-ouest de la France, depuis juillet 2011. Le chantier a mobilisé 47 entreprises, pour la plupart françaises, mais « les vitrages par exemple venaient de l'Allemagne parce que l'armateur désirait avoir des vitrages qui puissent s'occulter à la simple pression d'un bouton ». Le yacht dispose d'un hammam, d'une salle de sport et d'un héliport en bois.

Avant la publication d'une enquête menée en juillet 2017 par PPLAAF, Le Monde et Organised Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), peu d'informations sur les propriétaires du yacht étaient accessibles, sinon qu'ils étaient congolais. SuperyachtNews a rapporté en octobre 2013 que le navire était destiné aux eaux du fleuve Congo. « Étant originaire du Congo, le propriétaire est particulièrement désireux de développer une expérience de plaisance en amont de ce grand fleuve et... d'atteindre le pied des cataractes du fleuve à Matadi » (notre traduction), indiquait le magazine.

C'est tout près de la terre natale du président Joseph Kabila - qui a remporté sa deuxième élection peu avant l'achat du yacht - et de ses partenaires commerciaux préférés, Alain Wan et Marc Piedboeuf. Pendant la période de rénovation du yacht, la société agricole personnelle de Kabila achète à Wan et Piedboeuf une île de 100 km² à l'ouest de Matadi, près de l'endroit où le fleuve Congo rejoint l'océan Atlantique.

Selon l'enquête de Le Monde et de OCCRP, l'Enigma était connu des ouvriers des chantiers navals de La Rochelle pour être le « yacht du Président ». Pour autant, Wan et Piedboeuf ont démenti, déclarant au journal en 2017 qu'ils étaient les seuls propriétaires du yacht, et que « le président n'a aucun lien avec le bateau ». Le gouvernement congolais a également déclaré à l'époque qu'il était « extrêmement bien connu » que les propriétaires étaient MW Afritec.

Avant la publication de ce rapport, la société des îles Féroé qui gère actuellement le yacht, Shipping FO, a déclaré à PPLAAF qu'André Wan, fils d'Alain Wan, était le propriétaire ultime de l'Enigma. « C'est avec lui que nous avons fait toutes les affaires. Nos employés ont passé pas mal de temps à bord, et n'ont appris l'existence de personne d'autre, pas plus que l'équipage à bord » (notre traduction).

Cela laisse toutefois des questions en suspens. Pourquoi Egal, après avoir ouvert son principal compte d'exploitation auprès de la BGFI en juillet 2013, avec seulement 10 000 dollars, a presque immédiatement envoyé 1,505 million de dollars à Atlantic Refit Centre pour les travaux sur l'Enigma - une dépense bien en marge de la mission de l'entreprise, nourrir le Congo ?

Ce n'est que grâce aux 43 millions de dollars de la Banque centrale que cet argent a finalement pu être remboursé.

Les archives de la BGFI montrent, qu'au total, l'équivalent de 6,6 millions de dollars a été envoyé à l'Atlantic Refit Centre pour l'Enigma - environ un cinquième du coût total de 25 millions d'euros (33 millions de dollars) rapporté dans *Le Monde*. Cette somme provient de Port de Fisher (3 millions de dollars) et de deux autres sociétés issues du réseau Wan-Piedboeuf. Aucune d'entre elles n'est spécialisée dans les superyachts.

Le directeur de Port de Fisher nous a informé que la société avait été créée pour réaliser un projet sur la partie occidentale du port de Boma qui n'a finalement pas abouti. Après les paiements versés pour l'Enigma, des documents d'entreprise montrent que Port de Fisher a été racheté par Kabila lui-même, par le biais d'autres sociétés, également liées à Wan et Piedboeuf.



© John Grobler

Les partenaires commerciaux proches du Président Kabila ont converti un vaisseau de patrouille écossais en un yacht de luxe digne d'un milliardaire

Chapitre 2

REPONSES GENANTES

La Banque centrale effectue un don de 43 millions de dollars sur le compte d'Egal à la BGFI. Ce don est présenté comme le remboursement d'une dette qui, selon les registres, est fictive. Alors qu'il est dissimulé aux grands auditeurs internationaux PwC et Deloitte, un lanceur d'alerte lève le voile sur la boîte de Pandore de BGFI.



En février 2021, le nouveau chef de la lutte anti-corruption au Congo a Egal dans sa ligne de mire. En poste depuis à peine six mois et soutenu par un nouveau président promettant de lutter contre la corruption, Jules Alingete accuse la société de pêche d'avoir frauduleusement reçu 43 millions de dollars de la Banque centrale du Congo.

Cependant, en mars, il disculpe Egal. Aucune preuve n'a été apportée « attestant que cette somme ait jamais été mise à votre disposition », écrit-il. Il rejette la responsabilité de la disparition des fonds de la Banque centrale uniquement sur la BGFI.

La première intuition d'Alingete était la bonne. Egal a reçu au moins 43 millions de dollars de fonds de la Banque centrale en novembre 2013. De cette somme, Egal a envoyé des millions à Sud Oil, une société corrompue contrôlée par le PDG de la BGFI et alimentée par des fonds publics détournés et des pots-de-vin. Une partie de la somme restante a été utilisée pour payer les dettes croissantes d'Egal.

Les mensonges proférés pour camoufler le détournement de fonds publics ressemblent à une opération de couverture mise en place par la BGFI, Egal et la Banque centrale. Une exonération injustifiée par l'organisme de lutte contre la corruption d'Alingete a permis à Egal d'éviter de rendre des comptes.

Millions cachés

Il y a une part de vérité dans la réponse falsifiée du PDG Selemani envoyée au siège de la BGFI. La note de synthèse qu'il a envoyée, faussement daté du 26 juillet 2013, indique que la garantie serait donnée par l'État congolais.

Le raisonnement est pour le moins sommaire. Selon les documents falsifiés, BGFI aurait approuvé le prêt de 40 millions de dollars avant même que les 43 millions de dollars de garantie ne soient arrivés sur le compte de l'entreprise agroalimentaire - fait qui laissera les auditeurs perplexes par la suite. Néanmoins, les 43 millions de dollars ont bien été reçus, les fichiers bancaires montrant qu'ils sont arrivés en quatre tranches le 29 novembre 2013.

Les documents montrent le parcours emprunté par les 43 millions de dollars. Sur cette somme, 30 millions de dollars ont d'abord été déposés par la Banque centrale sur un compte qu'elle détenait auprès de la plus grande banque privée du Congo, la Rawbank. Entre août et novembre 2013, ces fonds ont été transférés sur un autre compte de la Banque centrale, tout juste ouvert et hébergé à la BGFI. Sur la même période, la Banque centrale a également acheté 13 millions de dollars à la BGFI dans le cadre d'un échange de devises, qui ont été déposés sur ce même compte. Le compte était identifié comme étant destiné aux *Equipements*.

Toutefois, aucun paiement d'infrastructure n'a été effectué à partir de ce compte. Entre le 2 août et le 5 novembre 2013, les 43 millions de dollars y sont entrés et le 29 novembre, la totalité de la somme a été versée sur un « compte de dépôt » pour Egal à la BGFI. Cela signifie que le compte était destiné à servir de garantie - dans ce cas pour 40 millions de dollars de prêts déjà accordés par BGFI - et qu'il ne devait pas être touché, sauf si le besoin de rembourser un prêt *in extremis* se présentait.

Toutes les personnes concernées ont gardé les paiements de la Banque centrale sous silence. La Banque Centrale a publié ses propres comptes le 23 juillet 2014, signés par l'un des auditeurs « top four », PwC. Ceux-ci montrent que sur un total de 47,5 millions de dollars de fonds de la Banque centrale détenus dans des banques privées, 91 % étaient conservés à la BGFI. Il y a cependant une erreur fondamentale. Les comptes indiquent que 43 millions de dollars étaient détenus à la BGFI et qu'ils étaient immédiatement disponibles. Ce n'était pas le cas : la totalité de la somme a été remise à Egal huit mois auparavant.

Les comptes annuels d'Egal auraient dû indiquer la réception des 43 millions de dollars, mais ces comptes - audités par Deloitte - ne mentionnent pas non plus ces fonds. Alors que les comptes audités font état du prêt de la BGFI, aucune mention n'est faite à propos de la fourniture d'une quelconque garantie.

PPLAAF n'a reçu aucune réponse aux questions envoyées à la Banque centrale, à PwC ou à Deloitte. En réponse au principal quotidien francophone belge Le Soir il y a cinq ans, lorsque des questions similaires avaient été soulevées, Egal avait affirmé que sa déclaration de fin d'année faisait état de toutes ses dettes et avait demandé de façon rhétorique : « Comment pourrait-il en être autrement pour une société anonyme dont les comptes sont certifiés par un cabinet d'audit international ? »

Dans une déclaration faite juste avant que PPLAAF ne mette sous presse, Egal a déclaré qu'elle "ne détient aucun compte dans une banque qui aurait reçu le paiement de la Banque centrale du Congo auquel vous faites référence".

Le Royaume de l'illégalité

Les apports de fonds de la Banque centrale à Egal ne deviendront un problème que des années plus tard, lorsque Jean-Jacques Lumumba, responsable du département crédit de la BGFI en RDC, remettra sa démission.

3. AVOIRS ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

f) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

Correspondants	USD	EUR	C/V CDF
Banque Commerciale du Congo USD	2 565 037,90	-	2 374
Banque Commerciale du Congo EUR	-	547 106,35	693
Rawbank USD	1 568 448,58	-	1 451
Rawbank EUR	-	288 087,01	365
BCC RME Bgfibank USD	43 119 041,95	-	39 907
Citigroup Kinshasa USD	195 703,30	-	181
	47 448 231,73	835 193,36	44 971

Les comptes de la Banque Centrale, audités par PwC, indiquaient 43 millions de dollars 'immédiatement disponibles' à la BGFI - mais ils avaient déjà été transférés à Egal

Didier Reynders fait l'éloge de Paul Magnette et accable le CDH

La crise de ces derniers jours est clôturée. Vendredi soir tard, l'Union européenne a donné son feu vert au Ceta. Le sommet entre l'UE et le Canada se tiendra dimanche, a annoncé Donald Tusk, président du Conseil européen. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères, revient pour *Le Soir* sur ces périéties et les longues négociations belges.

Le liberal fait l'éloge de ministre-président wallon, devenu le symbole de l'opposition au traité commercial : « Ce qu'on a réussi à construire avec Paul Magnette, c'est une vraie discussion pour avoir un message au nom de la Belgique, et de toutes ses composantes ». Le discours à l'égard du CDH est moins amène. Reynders revient sur les accusations de « délinquance politique » lancées par Benoît Litgen à l'égard de la Commission européenne : « Qu'il précise qui a dit quoi ! Et qu'on puise précurseur ces gens, politiquement et juridiquement. Mais non, évidemment, il ne dit rien. » ■

► P. 6 à 9 NOTRE ENTRETIEN

En 2016, Jean-Jacques Lumumba démissionne de la BGFI et l'accuse publiquement de corruption dans la presse belge

Le 13 octobre 2016, Lumumba écrit à Selemani et à son adjoint, Diop, les accusant de « basses manœuvres » : « Dans le souci de préserver ma santé, mon intégrité, ma sécurité, ma réputation et surtout mon professionnalisme [...] je dépose ce jour ma démission au sein de la BGFI Bank RDC SA ».

La lettre de démission de Lumumba porte essentiellement sur un conflit avec M. Selemani au sujet d'un prêt de 25 millions de dollars accordé à la Commission Électorale Nationale Indépendante. Selon Lumumba, le prêt a été accordé uniquement sur instruction verbale de Selemani, les documents nécessaires n'ayant été remplis qu'après le décaissement de l'argent - un procédé qui, selon les documents de la BGFI, s'appliquait également aux prêts à Egal.

Dans une note officielle, Selemani et Diop s'en sont pris à Lumumba, l'accusant de « manque de rigueur et de respect des procédures », et l'accusant d'avoir octroyé d'énormes prêts sans l'approbation du siège gabonais.

La corruption du régime Kabilia vue de l'intérieur

Jean-Jacques Lumumba, ex-employé d'une banque proche de la famille Kabilia, dénonce des pratiques de corruption dans l'entourage du président. Il a confié au « Soir » de nombreux documents compromettants.

La perspective d'un report des élections inquiète et révolte beaucoup de jeunes Congolais. D'ici la fin décembre, les manifestations risquent de se multiplier. À l'intérieur du système aussi, de jeunes diplômés sont témoins d'irrégularités, en particulier au sein de la Commission électorale indépendante (Ceni) qui assure ne pas avoir les moyens d'organiser en temps voulu les élections promises.

Jean-Jacques Lumumba, chef du département des évaluations à la BGFI, une banque de Kinshasa proche de la famille Kabilia, au lieu de couvrir des opérations douzeuses, a préféré claquer la porte. Il s'est présenté à la rédaction du Soir chargé de lourds

dossiers, impliquant la banque BGFI, dont le directeur n'est autre qu'un ami d'enfance du chef de l'Etat.

Il nous a confié des documents compromettants pour la Banque nationale du Congo, pour une société d'importation de produits alimentaires dirigée elle aussi par un proche du président Kabilia. Et surtout, il nous a donné les preuves d'opérations douzeuses au détriment de la Commission électorale indépendante. Cette dernière a obtenu un crédit de 25 millions de dollars auprès de la BGFI Bank alors qu'elle disposait de plus de 55 millions sur un compte parallèle.

Sur le crédit de 25 millions, la BGFI Bank a prélevé en cinq mois près de trois millions de

dollars d'intérêts et commissions diverses.

De plus, le chef des engagements de BGFI nous a confié des extraits de compte illustrant de multiples retraits douzeous, allant parfois jusqu'à 1,5 million de dollars. Des chèques non justifiés qui se succèdent à un rythme infernal.

« Où va cet argent ? » Il s'agit de détournement de fonds publics », selon Lumumba. Le résultat est clair : tout ceci conduit à un appauvrissement de la Ceni... qui invoque pourtant le manque de moyens pour ne pas organiser les scrutins prévus. ■



► P. 2 à 4 NOS INFORMATIONS

Une quinzaine de jours plus tard, la querelle apparaît dans la presse.

« La corruption du régime Kabilia vue de l'intérieur », titre l'édition du week-end de *Le Soir*. Selon le journal, Lumumba « s'est présenté à la rédaction du Soir chargé de lourds dossiers » détaillant les malversations présumées de la BGFI.

Une double page du journal présente les allégations sur Egal, citant Lumumba : « Il s'agit d'une société apparentée au chef de l'Etat, sous couvert de monsieur Albert Yuma [Président d'Egal] ». *Le Soir* révèle le versement de 43 millions de dollars par la Banque centrale en commentant : « On nage dans l'illégalité ».

Le Soir fait également état de soupçons selon lesquels la BGFI soutirait des fonds à la commission électorale, qui, au même moment, invoquait l'absence de fonds pour justifier le report des élections présidentielles prévues pour la fin de l'année. Cela a permis à Kabilia de prolonger sa présidence au-delà de la fin de son mandat officiel en novembre 2016,

et ce en dépit des manifestations au cours desquelles des dizaines de personnes sont tuées par les forces de sécurité.

De dénis en dénis

Les accusations publiques de Lumumba contre Egal sont catégoriquement rejetées par toutes les parties impliquées.

La Banque centrale nie même avoir effectué le moindre paiement à Egal : « La BCC [Banque Centrale du Congo] n'a jamais effectué de tels versements de fonds en faveur de la société alimentaire EGAL : et la BCC ne traite pas avec les sociétés privées », déclare-t-elle.

La BGFI reconnaît avoir accordé des prêts à Egal mais déclare que ceux-ci étaient garantis par « les recettes générées par l'exploitation de son activité », et non par des fonds de la Banque centrale. « Les accusations selon lesquelles la Banque Centrale du Congo aurait financé cette activité, par des versements au travers de BGFI Bank RDC, sont donc fausses et sans fondements », déclare-t-elle.

Au sein de la banque cependant, il faut convaincre Huguette Oyini, et PwC - auditeur des comptes annuels de la BGFI et de la Banque Centrale - que tout est conforme.

L'audit provisoire de la banque par PwC du 25 novembre 2016 laisse apparaître au premier plan la relation qu'entretient la BGFI avec Egal. La filiale de la BGFI à Kinshasa a enfreint les règles en ne demandant pas au siège l'approbation des prêts de plus de 3 millions de dollars, et PwC n'a pas pu obtenir le dossier de prêt physique pour Egal - documents qui devraient être mis systématiquement à la disposition des auditeurs.

La BGFI mène sa propre enquête interne

La pression exercée sur Selemani et ses collègues pour qu'ils donnent des explications sur la relation entretenu par la BGFI et certains clients suspicieux, dont Egal, s'intensifie à mesure que de nouvelles révélations sur les pratiques douteuses de la banque sont publiées.

En juillet 2017, PPLAAF publie les [« Lumumba Papers »](#), mettant en lumière davantage d'informations sur les prêts de la BGFI à Egal, ainsi que des connexions surprenantes entre la société et Kabila. L'un des bateaux de cette dernière est utilisé pour transporter des centaines d'animaux vers les fermes privées de Kabila, afin de constituer des zoos privés (voir chapitre 4), tandis que les dirigeants d'Egal, Wan et Piedboeuf ont financé un [yacht luxueux](#) qui, comme l'ont rapporté PPLAAF et d'autres médias, appartiendrait à Kabila lui-même.

Puis, en octobre 2017, le groupe d'investigation The Sentry publie un rapport dévoilant une autre part obscure de la BGFI. Cette dernière a contribué aux transferts de fonds pour le compte du groupe Congo Futur, alors que celui-ci était sous sanctions américaines en raison de ses supposés liens avec le groupe terroriste basé au Liban, Hezbollah. The

Sentry appelait les autorités américaines chargées des sanctions à enquêter sur l'implication de la BGFI dans d'éventuelles violations des sanctions.

Les documents divulgués par Congo Hold-up montrent que Selemani a mandaté une équipe d'avocats et d'autres professionnels pour anticiper toute imposition éventuelle de sanctions américaines contre lui-même et la BGFI. Un avocat américain a coordonné le travail d'un vétéran du renseignement économique à Londres, ainsi qu'un audit interne, réalisé par une branche du cabinet comptable anglo-néerlandais KPMG, qui répondait notamment aux accusations selon lesquelles Egal aurait reçu illégalement des fonds de la Banque centrale.

La lettre de mission de KPMG Advisory Services du 29 janvier 2018 reconnaît explicitement avoir été engagée dans le but de défendre la BGFI, mais indique parallèlement que son enquête restera indépendante.

« La BGFI Bank RDC souhaite mener une enquête indépendante pour soutenir sa défense auprès du Trésor américain et/ou du ministère américain de la Justice en engageant KPMG », indique la lettre. KPMG agirait sous la direction de l'avocat américain recevant des instructions de BGFI, « dans le but de vérifier la véracité ou non des allégations » (notre traduction). KPMG n'a pas répondu aux questions de PPLAAF, qui lui demandait si de tels arrangements présentaient un risque pour son indépendance. Interrogé sur sa supervision du travail de KPMG, l'avocat américain a déclaré à Congo Hold-up qu'il était « tenu de ne pas répondre à cette question en raison du privilège avocat-client ».

L'enquête interne ne s'est pas déroulée aussi paisiblement que Selemani aurait pu l'espérer. KPMG a posé des questions de plus en plus embarrassantes concernant les fonds de la Banque centrale et les prêts de la BGFI à Egal. Au cours de l'enquête de KPMG, la BGFI présente deux documents pour justifier les virements effectués par la Banque Centrale à Egal.

Des accords bidons

Un premier accord, en date du 28 mai 2013, entre MW Afritec et Egal - cette dernière répondant alors à un son ancien nom, Secom - indique que le ministère des finances a autorisé le paiement d'une dette de 64 millions de dollars à MW Afritec. Les documents relatifs à la dette seraient déposés auprès de la BGFI et serviraient de garantie à un prêt de 40 millions de dollars en faveur de Secom/Egal, « nécessaire à sa réforme et à son intégration dans le secteur de vivres frais ». Selon cet accord, les fonds réels seraient transférés à la BGFI une fois payés par l'Etat.

Les actions de Secom/Egal ont été mises en gage auprès de MW Afritec à titre de sûreté, en échange de la garantie.

Egal s'est engagé à rembourser la garantie à travers un second contrat, daté du 31 juillet 2013.

Mais chaque document présente des défauts. Le premier relève du bon sens : compte tenu notamment de ses antécédents incertains en matière de remboursement de la dette intérieure, comment des documents certifiant une dette de l'État congolais pourraient-ils suffire à garantir un prêt de 40 millions de dollars ? La banque aurait certainement préféré que l'argent parvienne sur ses

comptes avant de prêter une somme aussi importante.

Dans le second document, le montant de la garantie finalement transférée par la Banque centrale est incorrect, puisqu'il indique 40 millions de dollars au lieu de 43 millions.

Les parties concernées - Egal et MW Afritec - étaient étroitement liées, toutes deux étant sous le contrôle effectif et quotidien de Wan et Piedboeuf. Cette proximité pourrait expliquer les irrégularités contractuelles, mais la documentation sur laquelle la BGFI s'est appuyée était, tout au moins, particulièrement bâclée, d'autant que les prêts étaient si élevés qu'ils violaient la réglementation bancaire nationale. Les règles de la Banque centrale disposent qu'aucune banque ne peut prêter plus de 25 % de ses fonds propres - les liquidités apportées par les actionnaires de la banque - à un même client. À l'époque, la BGFI ne dispose que de 23 millions de dollars de fonds propres, ce qui signifie qu'elle avait dépassé les règles bancaires par un facteur de 7.

Lorsque la BGFI renouvelle, puis progressivement augmente ses prêts, les documents d'approbation contournent la question en inscrivant simplement des « XXX » à la place des chiffres. Le paragraphe concerné se présente comme suit :

« Les risques encourus (nets de sûretés) auprès d'un même bénéficiaire doivent être inférieurs ou égaux à 25% des fonds propres, soit xxxxxxxxxxxx USD pour des fonds propres de xxxxxxx USD », peut-on lire dans chacun des documents d'approbation successifs, ajoutant que le prêt approuvé couvrirait « XXX% des

fonds propres ».

Le Président du Congo et son nouveau chef de la lutte anti-corruption

Les premiers démentis de la BGFI, de la Banque centrale et d'Egal interviennent pendant la présidence de Kabila. Finalement, des élections auxquelles Kabila ne se présente, sont tenues en décembre 2018. La commission électorale nationale déclare vainqueur Félix Tshisekedi, fils du défunt pilier de l'opposition, Étienne Tshisekedi, figure permanente de la politique congolaise depuis les années 1960.

Néanmoins, Tshisekedi n'est pas le véritable vainqueur. C'est Martin Fayulu, un ancien homme d'affaires qui a suscité l'admiration pour son intégrité et sa campagne de proximité. Cependant, Kabila a vu en Tshisekedi la moins pire des options, et après un trucage électoral, les deux hommes ont formé une coalition politique. Bien que Tshisekedi a obtenu la présidence, les alliés de Kabila ont contrôlé le Sénat, l'armée et les entreprises nationales les plus importantes, notamment l'entreprise publique d'extraction de cuivre et de cobalt, la Gécamines, le moteur de l'économie congolaise.

Après sa victoire, Tshisekedi a déclaré que ses partisans ne devaient plus considérer Kabila « comme un adversaire, mais plutôt comme un partenaire du changement démocratique dans notre pays » (notre traduction). Pourtant, progressivement, le nouveau président se dégage de l'emprise de son prédécesseur, notamment par des manœuvres politiques et par la remise en cause des intérêts financiers de Kabila.

Un commerce de poisson inhabituel

Pendant la présidence de Kabila, Egal était un enfant chéri, choyé par des cadeaux de la Banque centrale et par d'énormes prêts de BGFI. Cependant, elle a toujours dû faire faire face à l'hostilité des agents douaniers qui pensaient qu'Egal enfreignait les obligations de ses exonérations douanières déjà extrêmement avantageuses.

Selon des documents douaniers vus par PPLAAF et un rapport annuel d'Egal, une mesure adoptée en janvier 2014 exempte Egal du paiement des droits de douane sur les importations de poissons à des conditions spécifiques : Egal doit elle-même pêcher les poissons, qui doivent provenir des eaux congolaises ou namibiennes.

À partir de juin 2014, les douanes congolaises commencent à demander à Egal de s'acquitter du paiement d'amendes considérables pour n'avoir soi-disant pas respecté ses priviléges exceptionnels. Elles affirment que le poisson n'est pas frais, mais congelé, et qu'Egal ne pêche pas le poisson, mais l'achète à un fournisseur, Samaki. S'il est vrai que Samaki est au moins à moitié détenu par Egal, la société n'est alors qu'un intermédiaire, qui achète du poisson à d'autres fournisseurs.

Le 4 septembre 2014, les autorités douanières demandent à Egal de payer une pénalité de 20 millions de dollars. Elles la portent à 37,4 millions de dollars au mois de février suivant.

Egal n'a pas payé, et depuis lors, les litiges avec les douanes se poursuivent, et se sont aggravés après que Félix Tshisekedi a succédé à Joseph Kabila à la présidence en janvier 2019.

Egal a affirmé être « la seule entreprise du secteur de production et d'importation des denrées surgelées qui déclare ses droits, impôts, taxes et redevances de manière régulière, juste et sincère ». Voulant faire encore plus étalage de sa vertu, elle écrit ensuite aux autorités gouvernementales, dénonçant d'autres entreprises alimentaires pour fraude douanière, et proposant de devenir un « informateur ». Dans une lettre adressée au ministre de l'Economie nationale, Egal déclare qu'elle souhaite mettre fin à ces pratiques, « pour le bien des consommateurs visiblement appauvris ainsi que celui du Trésor public, à ce jour fortement saignés par la politique de déclaration de fausses valeurs des marchandises importées ».

Le gouvernement s'est montré sceptique quant à la vertu civique d'Egal. En juillet 2021, Acacia Bandubola, qui vient de quitter son poste de ministre de l'économie, déclare que l'entreprise « n'a pas été exemplaire [...], en témoignent les nombreuses exonérations dont elle a injustement bénéficié et qui ont privé le Trésor public de ressources substantielles ». Aujourd'hui, l'administration Tshisekedi tente de mettre fin aux exonérations douanières d'Egal par le biais de la justice - un jugement en faveur du gouvernement a récemment été annulé en appel.

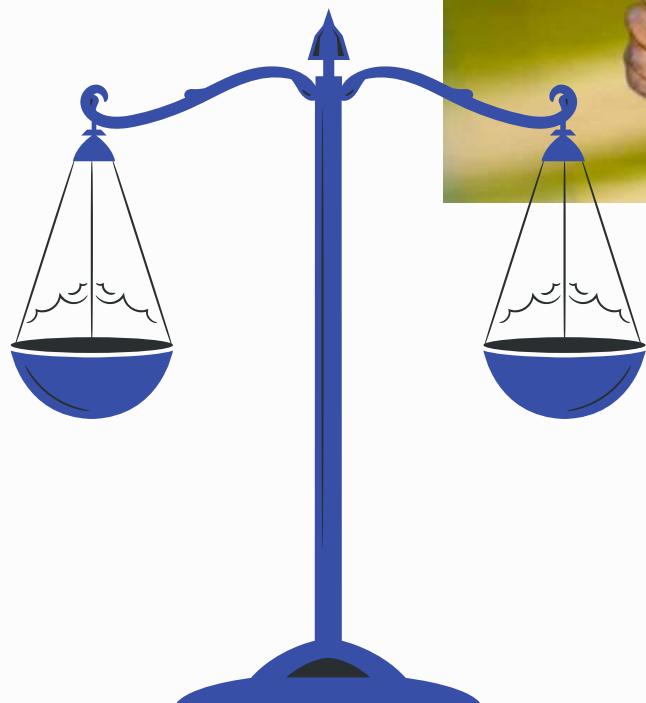
Les autorités et Egal s'affrontent également sur le terrain des prix des denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne le produit phare d'Egal, le chinchar. Egal est la seule entreprise qui refuse d'accepter les fourchettes officielles des prix proposés et affirme que les autres n'ont accepté que parce qu'elles se sont constituées des réserves financières en fraudant les douanes.

En ce qui concerne son activité principale, le poisson, Egal considère qu'elle n'a pas à payer de droits de douane du tout - et c'est bien là que le problème réside.

Chapitre 3

LA BRIGADE ANTI-CORRUPTION ENQUETE

Le chef de la lutte contre la corruption au Congo exonère Egal et les institutions publiques, et rejette la responsabilité sur la BGFI. La banque a maintenant reconnu ses torts, dit-il, et a promis de rembourser les 43 millions de dollars manquants. Mais les documents de la fuite Congo Hold-up montrent qu'Egal, le ministère des finances et la Banque centrale étaient tous fortement impliqués.



L'Inspection Générale des Finances - l'organe national de contrôle - a ouvert son enquête sur Egal et la disparition des 43 millions de dollars en janvier 2021. Son équipe d'enquêteurs a présenté ses premières conclusions dans un rapport du 21 avril 2021 envoyé au chef de l'IGF, Jules Alingete, qui a pu être consulté par PPLAAF et le consortium d'enquête Congo Hold-up. Les enquêteurs de l'IGF ont découvert qu'effectivement, 43 millions de dollars ont été « détournés » de la Banque centrale, et que cela a été fait sur la base d'une créance de MW Afritec sur l'Etat congolais entièrement fictive.

« Il y a eu détournement de ces fonds publics de la Banque Centrale du Congo (BCC) à travers un compte séquestre ouvert au nom de la société Egal à la BGFI Bank », indique le rapport. « Les fonds ainsi détournés, l'ont été sous le prétexte de payer une dette que l'État congolais aurait contractée envers la société MW Afritec ».

Les enquêteurs ont présenté à MW Afritec des documents du ministère des finances et de la Direction générale de la dette publique sur les dettes de l'Etat. Ils ont constaté que MW Afritec n'avait que deux demandes de paiement à l'Etat sur la période concernée, représentant « à peine 1 % du montant » versé à Egal. Même ces réclamations sont rejetées « pour absence de soubassements justifiant leur véracité ».

En conclusion, les enquêteurs ont considéré que « cette créance n'a jamais été effective. Elle a juste servi d'alibi au détournement ».

L'enquêteur accorde à Egal le bénéfice du doute

Face à la supercherie mise en place par les personnes impliquées dans la disparition des 43 millions de dollars, Alingete a fini par officiellement disculper Egal. Dans une interview accordée à Congo Hold-up, il a déclaré qu'il avait également forcé la BGFI à promettre de rembourser.

Alingete a déclaré avoir tenu une réunion conjointe avec Egal, la BGFI et d'autres entités, dont la présidence, en mars 2021. Le directeur général d'Egal, Tshibangu, a affirmé que la BGFI avait dissimulé l'existence du compte à Egal jusqu'en mars 2018 et que la BGFI ne pouvait pas prouver le contraire.

Selon la version des faits de Tshibangu - relayée par Alingete - la BGFI n'a révélé l'existence du compte à Egal que début 2018. Elle aurait dit à Tshibangu que tous les fonds provenaient des revenus des ventes d'Egal, plutôt que de la Banque centrale.

« Tshibangu dit... 'quand vous m'avez informé que j'ai de l'argent chez vous, je vous demande de le virer sur un autre compte', ce qui n'a jamais été fait jusqu'à aujourd'hui », a expliqué Alingete. « Ils [la BGFI] n'ont jamais exécuté l'ordre de Tshibangu ».

C'est sur la base du récit de Tshibangu qu'Alingete a décidé de faire porter l'entièvre responsabilité à la BGFI.

Alingete a écrit une lettre à Egal, reproduite dans son intégralité sur le site d'information congolais politico.cd. L'objet de la lettre est le suivant : « Votre mise hors cause dans le dossier relatif à l'accusation de financement public de la

société EGAL SARL ».

« Aucune preuve n'a pu être produit par la BGFI Bank, attestant que cette somme [les 43 millions de dollars] ait jamais été mise à votre disposition », est-il écrit. Au contraire, écrit Alingete, c'est à la BGFI qu'il incombe d'apporter des explications, étant donné que l'argent a transité par des comptes ouverts uniquement à l'initiative de la banque. Dans une autre lettre, le 5 avril, Alingete a écrit à la BGFI qu'il était « en aucune façon » possible que la société EGAL SA ait pu déplacer l'argent, et que seule la BGFI pouvait être responsable.

La BGFI « passe aux aveux ».

Finalement, a déclaré Alingete à Congo Hold-up, la BGFI a reconnu sa responsabilité dans la disparition des 43 millions de dollars de fonds publics.

« La BGFI a reconnu les faits, certainement pour protéger les personnes impliquées », a-t-il dit. « Elle s'est engagée à rembourser les 43 millions de dollars à l'État congolais ».

Toutefois, les documents qui ont fuité montrent que les explications fournies par Tshibangu à Alingete étaient fausses.

Dans une lettre du 23 mars 2018 adressée à la banque, Tshibangu et le directeur financier d'Egal ont demandé à la BGFI de débiter 30 millions de dollars du compte de dépôt pour payer les dettes impayées d'Egal. Les documents bancaires montrent que l'argent a été viré sur les différents comptes d'Egal qui avaient acquis des dettes, ainsi que 2,6 millions de dollars allant à MW Afritec.

Le fait qu'Egal ait pu utiliser la garantie pour rembourser ses dettes et transférer de l'argent à une société sœur montre qu'elle contrôlait le compte de dépôt.

Alingete sait qu'on lui cachait beaucoup de choses.

« Vous savez, ces gens font des montages. Vous devez savoir BGFI, Egal, Yuma - tous sont les mêmes personnes. Ils sont pas opposés mais ils arrêtent des stratégies pour peut-être donner l'impression qu'ils sont opposés » (sic), a déclaré Alingete.

CONVENTION DE NANTISSEMENT ET DE CESSION DE CRÉANCE

Entre :

- La Société MW AFRITBC spri, société de droit Congolais, enregistré sous NRC 10.083 Kin ayant son siège social au n°4, route de Poids Jourde, dans la commune de la Gombe, représenté par Monsieur Alain WAN, son Gérant ;

Et

- La société SECOM spri, société de droit congolais , enregistré sous RC 468 Boma ayant son siège social au n°6, avenue Mobutu, Centre Ville, dans la Province du Kongo centrale, représenté par Monsieur son Gérant ;

PREAMBULE

- Attendu que la Société MW AFRITBC spri, société de Génie civil, adjudicataires de plusieurs marchés de travaux publics, possède des créances à recouvrer auprès du gouvernement Congolais par le biais du Ministère de finance à hauteur de 64.385.487,28\$US dont le paiement effectif n'a pas suivi.

Les responsables de la BGFI ont présenté ce contrat pour revendiquer que les 43 millions de dollars à la Banque Centrale étaient destinés à rembourser une dette - mais les preuves montrent que cela est faux

« Ils ont pris l'argent, cette bande-là, BGFI, Egal », a-t-il dit, revenant sur son exonération formelle d'Egal. « Ce qu'ils en ont fait n'est pas mon problème [...]. Le fait que dans la bande ils reconnaissent avoir pris l'argent de l'État et qu'ils s'engagent à rembourser, pour moi le but était atteint ». Alingete a déclaré que « la BGFI est une banque mafieuse » et que « ce qui s'est passé est inacceptable ».

En septembre, l'IGF a écrit une lettre à la Banque centrale lui recommandant de transférer ses fonds restants déposés à la BGFI - estimés à quelque 33 millions de dollars - vers une autre banque. Cependant, le 25 octobre 2021, les avocats de la BGFI ont écrit à la Banque centrale que, bien qu'ils se soient engagés à « restituer les actifs », une procédure lancée par les procureurs de l'État leur interdit de toucher au compte de l'institution. La BGFI suggère la mise en place d'un plan de remboursement progressif. Selon Alingete, la BGFI a fait valoir qu'elle ferait faillite si elle était forcée de rembourser la totalité du montant en une seule fois.

'Tout le monde savait'

L'IGF n'a pas seulement exonéré Egal de toute responsabilité - elle a également déclaré qu'elle n'avait pas trouvé de preuve de l'implication du ministère des finances, et a conclu que la Banque centrale ignorait effectivement le détournement des 43 millions de dollars.

Parmi les documents de la BGFI se trouve une lettre signée du ministre des finances de l'époque, Patrice Kitebi du 10 juin 2013, dans laquelle il indique à MW Afritec que le ministère effectuera un « paiement partiel de la somme de 43 millions de dollars en faveur de votre société ». Alors que la pression des

auditeurs pour obtenir des explications sur les transactions d'Egal augmente, une copie de la lettre est envoyée par courriel à Selemani et Diop par un collègue de la banque en 2018, tandis que la pression des auditeurs pour obtenir des explications sur les transactions d'Egal s'accroît.

Le magazine congolais Le Soft International a également rapporté que Kitebi a envoyé une lettre à la BCC, ordonnant le transfert. Mais le ministre a « nié sa signature sur la lettre de demande de paiement de la créance Afritec sur le Résor public », a déclaré Alingete à PPLAAF, ajoutant que « l'Inspection Générale des Finances n'a pas pu établir l'authenticité de ladite lettre » dans les archives du ministère des finances.

Dans des lettres adressées à la Banque centrale en septembre de cette année, Alingete a déclaré que l'argent avait été envoyé à Egal de la propre initiative de BGFI et « à l'insu de l'autorité monétaire ». Mais parmi les documents qui ont fuité figurent des instructions de la Banque centrale à la BGFI datées du 29 novembre, ordonnant à la BGFI de transférer l'argent à Egal. Comme pour la lettre du ministère des finances, des copies de ces instructions ont été transmises par courriel aux hauts responsables de la BGFI alors que les auditeurs examinaient les transactions d'Egal.

Alingete a déclaré qu'il n'avait pas vu ces documents. Pourtant, plus sommairement, la Banque centrale n'a pas expliqué comment elle n'a pas détecté que son solde avait soudainement plongé de plusieurs dizaines de millions de dollars.

République Démocratique du Congo

Kinshasa, le 11.06.2013



Ministère des Finances

Le Ministre

N° CAB/MIN/FINANCES/2013/81 (58)

A. Monsieur le Gérant Statutaire de
MW AFRITEC S.A.R.L.
4, avenue des Poids Lourds

A Kinshasa/Linete

Concerne: Rappel de votre créance sur le Gouvernement.

Monsieur le Gérant Statutaire,

Au regard de la situation de trésorerie de l'Etat, je vous informe que j'ai instruit le paiement partiel de la somme de USD 43.000.000,00 (Dollars américains quarante-trois millions) en faveur de votre société décaissable sous les échéances suivantes :

- 19 juillet 2013 : USD 13.000.000,00 (treize millions de dollars américains)
- 05 août 2013 : USD 10.000.000,00 (dix millions de dollars américains)
- 09 août 2013 : USD 5.000.000,00 (cinq millions de dollars américains)
- 05 septembre 2013 : USD 15.000.000,00 (quinze millions de dollars américains)

Le solde de cet engagement sera l'objet d'un nouvel échéancier que je vous communiquerai dans un délai proche.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant Statutaire,
l'expression de ma considération distinguée.

Patrice KITEBI

Ministre Délégué

L'ancien ministre du Congo nie avoir envoyé des instructions pour payer 43 millions de dollars aux partenaires commerciaux de Kabila, comme dans cette lettre ayant fuité de la BGFI

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Kinshasa, le 21 mai 2013

Réf. : D23041204202/n 002824

BGFBANK

Kinshasa/Gombe

Messieurs

Concerne : Palement en faveur de EGAL S.A

Par le débit de notre compte 26100-70010285011-72 USD ouvert en vos livres, nous vous demandons de créditer le compte : 26100-40010276015-94 USD d'EGAL de 14,999,888,70 USD (Dollars américains quatorze millions neuf cent nonante neuf mille huit cent quatre-vingt-huit, centimes septante) d'ordre du Trésor, en paiement partiel de la créance n°MW/834/PMT/IMF/2013.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée


Nkanga Nkanga
Par délégation


BGFBANK
Kinshasa/Gombe

La Banque Centrale nie n'avoir jamais ordonné de paiement à Egal, mais de telles instructions sont visibles dans les documents ayant fuité

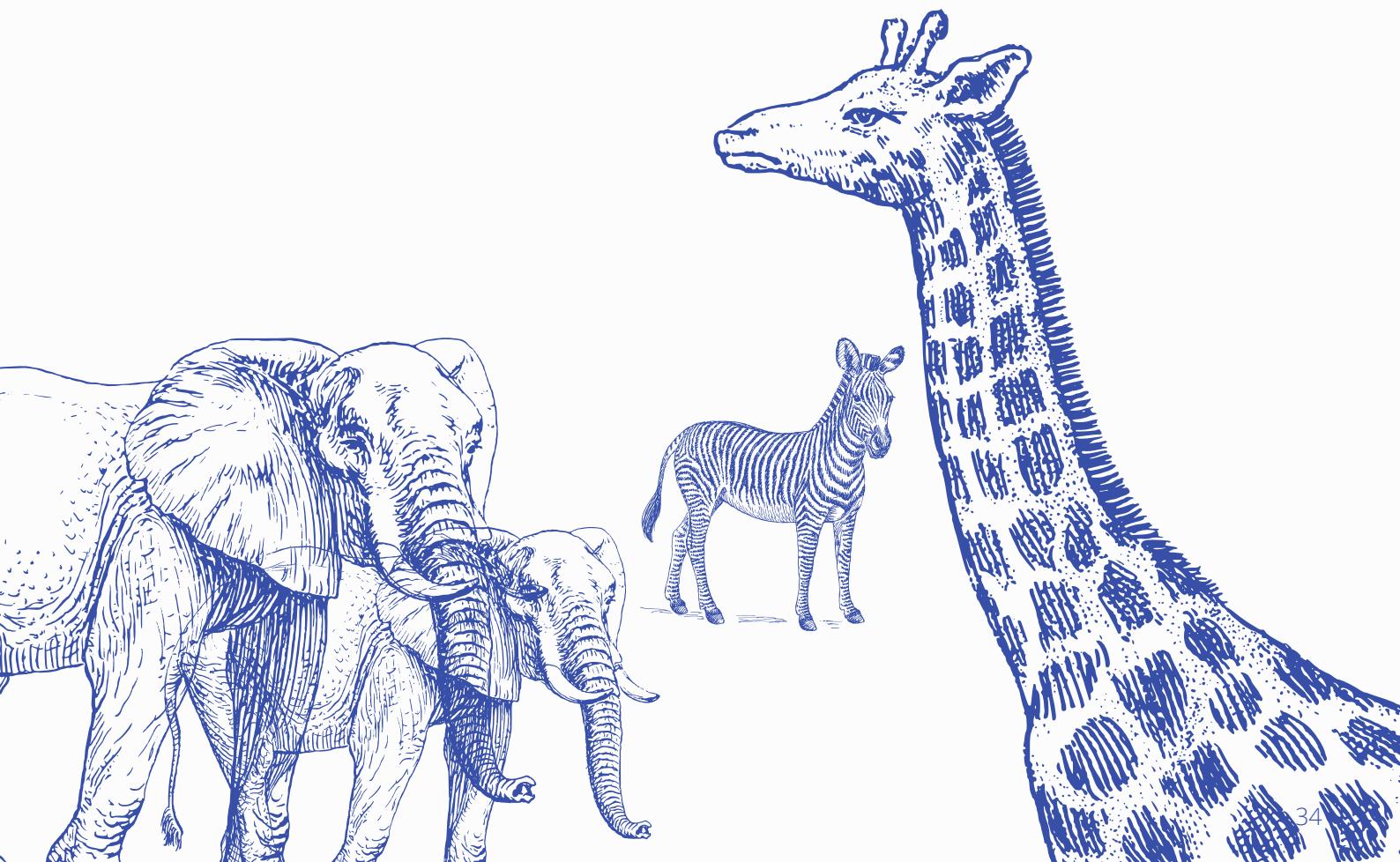
Congo Hold-up a écrit au ministère des finances du Congo et à la Banque centrale pour obtenir des commentaires avant la publication mais n'a reçu aucune réponse.

Une fois encore, malgré les exonérations officielles, Alingete a déclaré à Congo Hold-up qu'il avait toujours de forts soupçons : « Mon intime conviction est que cette affaire est une nébuleuse qui comprend beaucoup de gens. Le gouverneur de la banque centrale savait. Le ministère des Finances était au courant. EGAL était au courant. BGFI était au courant ».

Chapitre 4

COMMENT LE DEPENSER

Les largesses de la Banque Centrale aident Egal à expédier des centaines d'animaux sauvages - dont des girafes et une famille d'éléphants - vers les réserves privées du président... ...et à envoyer 3 millions de dollars à une société corrompue dirigée par les cadres supérieurs de la BGFI. Le président même de la BGFI retire la totalité de la somme en liquide.





Le Président Kabila a importé des centaines d'animaux sauvages dans ses vastes propriétés privées

Après un long voyage en remontant le puissant fleuve Congo, la famille d'éléphants est arrivée dans la réserve animalière privée du président Kabila.

« Quel spectacle incroyable que de voir les éléphants sortir des caisses, prendre un bain et goûter à leur premier repas gratuit ! » écrit Wildlife Vets Namibia, chargé de leur transport en 2017. Il s'agissait d'un exploit logistique, nécessitant de droguer les pachydermes pour les rendre inconscients, de les expédier dans un container spécial pour éléphants et de les conduire, accompagnés d'une escorte armée, dans les rues de la ville animée de Kinshasa.

La société congolaise Egal a joué un rôle essentiel dans l'opération, son porte-conteneurs de 3 000 tonnes, El Nino, suspendant son activité d'importation de chincharts namibiens pour jouer le rôle d'arche de Noé des temps modernes et contribuer à transformer les vastes terres agricoles du président en parcs safari de style sud-africain. Au fil des ans, ils sont rejoints par des rhinocéros blancs, des lions et des girafes.

Cependant, tous ne survivent pas. Sur les six membres de la famille d'éléphants amenés en 2017, deux sont morts - une jeune génisse et une vache éléphant - alors qu'ils approchaient de l'ouest du Congo. « Nous ne pouvons pas dire à quel point nous étions dévastés », écrivent les vétérinaires, dans un récit du voyage mis en ligne. « Si près du débarquement, pour ensuite perdre deux animaux, ce n'était pas comme ça que nous imaginions terminer ce voyage ». Ce n'est malheureusement pas la seule fois que de tels incidents frappent les nouveaux voisins animaux de Kabila. Sur 16 girafes ramenées de Namibie la même année, toutes sauf quatre sont mortes dans l'année.

Egal ne rend pas rendu public son rôle dans cette opération, non seulement parce qu'elle essaye de dissimuler ses liens étroits avec le Président, mais aussi parce qu'elle peut à peine se permettre cette activité secondaire coûteuse. Officiellement, la seule activité d'Egal est l'importation de produits alimentaires, qui ne lui rapporte pas suffisamment de bénéfices pour rembourser ses prêts.

C'est en juillet 2017 que [PPLAAF](#), aux côtés de [Le Monde](#) et de l'Organised Crime and Corruption Reporting Project

([OCCRP](#)), révèle pour la première fois le rôle d'Egal dans l'expédition d'animaux vers les propriétés de Kabilia, regroupées sous la société Ferme Espoir. Les expéditions se sont poursuivies depuis lors. En mai 2019, l'Autorité portuaire namibienne déclare que le même navire d'Egal a transporté quatre autres éléphanteaux et leurs parents à la Ferme Espoir, et que d'autres éléphants devraient être transportées le mois suivant.

Les dirigeants et les propriétaires d'Egal n'ont pas seulement organisé l'importation des animaux, mais se sont également occupés de la logistique du côté namibien. Une société namibienne appelée Honesta Investments 32 cc a été citée par les autorités portuaires comme étant impliquée dans le transport des éléphants. Les documents du registre namibien des sociétés montrent que Honesta est détenue aux deux tiers par le directeur financier d'Egal et son actuel directeur général, Franck Tshibangu.

Andre Wan, fils d'Alain Wan et gestionnaire clé dans son réseau de sociétés, a déclaré à PPLAAF par WhatsApp que Honesta est « l'intermédiaire logistique en Namibie » d'Egal. Elle travaille avec toutes les sociétés, et pas seulement avec Egal, a-t-il dit, en ajoutant : « Vous devez comprendre que la plupart des personnes de notre groupe se connaissent depuis plus de 30 ans et si nous pouvons utiliser nos installations et nos contacts pour aider des personnes proches de nous, nous le faisons ».

Dommages collatéraux

Aucun des services d'Egal rendus au président n'aurait pu être fourni sans les

43 millions de dollars versés par la Banque centrale le 29 novembre 2013. Ces fonds ont été déposés sur un « compte de dépôt », où ils ont servi de garantie pour des dizaines de millions de dollars de prêts de la part de la BGFI. Mais alors que la garantie aurait dû rester intouchée, plusieurs millions de dollars ont été versés à des intérêts étroitement liés à la famille du président Kabilia et aux cadres supérieurs de la BGFI.

Un mois à peine après réception des fonds de la Banque centrale sur le compte de dépôt, Egal a viré 3 millions de dollars de ce compte à un compte de la BGFI lié à Kabilia. Un courriel rédigé le même jour par le directeur des opérations de la banque confirme qu'il s'agissait bien de l'exécution d'une « demande de transfert [...] d'Egal à la présidence ».

Puis, le 3 octobre 2014, Egal verse 3 millions de dollars supplémentaires du même compte de dépôt à Sud Oil, une société détenue à 80 % par Aneth Lutale, l'épouse de Selemani, et à 20 % par Gloria Mteyu, la sœur de Kabilia. Son PDG, David Ezekiel, prenait ses ordres directement auprès de Selemani, comme le décrit un récent article de Mediapart.

Sud Oil ne menait aucune activité concrète depuis son siège social, situé dans un garage du centre de Kinshasa, a rapporté The Sentry. L'activité principale de la société était en réalité d'amasser des dizaines de millions de dollars auprès des institutions les plus importantes du Congo, notamment : 50 millions de dollars de la Banque centrale ; 20 millions de dollars de la société minière d'État Gécamines ; et même 6,8 millions de dollars de fonds des Nations unies destinés aux forces congolaises de maintien de la paix situées en République centrafricaine. Au total -

avec les fonds de la commission électorale nationale, du parlement et d'autres institutions - Sud Oil et son réseau de sociétés ont reçu 92 millions de dollars de fonds détournés de l'Etat.

La plupart des fonds détournés reçus par Sud Oil ont été simplement retirés en espèces, dont 53 millions de dollars par Ezekiel seul.

Les 3 millions de dollars qu'Egal a fournis à Sud Oil ont été immédiatement transférés à l'une des sociétés du réseau, Kwanza Capital, une société détenue en partie par Sud Oil et contrôlée par de hauts cadres de la BGFI.

À l'époque, la société Kwanza était occupée à tenter, en vain, d'étendre le pouvoir de Selemani et autres dans le secteur bancaire, en essayant de racheter des banques rivales au moyen de pressions exercées par l'État congolais. Ses comptes montrent que des centaines de milliers de dollars ont servi à payer des avocats à Kinshasa et à Paris, engagés pour y parvenir. Cependant, les traces du paiement de 3 millions de dollars par Egal mènent au président de la BGFI Bank RDC, Pascal Kinduelo, cofondateur de Sud Oil et de Kwanza.

Le compte de Kwanza avait un solde de moins de 500 000 \$ avant qu'il ne reçoive les 3 millions de dollars de Sud Oil. Le jour même où le paiement de Sud Oil est arrivé, Kinduelo a retiré 3 017 402,32 \$ du compte. Ainsi, l'argent de la Banque Centrale sert non seulement les intérêts financiers du cercle du Président Kabila au sein d'Egal mais aussi ceux des cadres de la banque qui ont aidé à blanchir l'argent.

Congo Hold-up a envoyé à la BGFI et à Selemani des questions concernant le transfert de 3 millions de dollars et son retrait en espèces, mais n'a reçu aucune réponse. Kinduelo a déclaré ne pas être concerné par notre enquête car il a quitté la BGFI il y a trois ans. Abdel Kader Diop - directeur adjoint de la BGF Bank RDC à l'époque, qui siégeait également au conseil d'administration de Kwanza - a déclaré qu'il ne disposait d'aucune information sur le transfert de 3 millions de dollars d'Egal. Peu de temps avant la publication de ce rapport, Egal a publié un communiqué niant avoir payé 3 millions de dollars à Sud Oil : « Egal sarl tient à préciser qu'elle ne détient aucun compte dans aucune banque qui aurait opéré le versement évoqué en faveur de SUD OIL, encore moins reçu de l'argent de la Banque Centrale du Congo ».



Des giraffes faisaient partie de la ménagerie de Kabila

Chapitre 5

LA QUESTION A 36.4 MILLIONS DE DOLLARS



Egal reçoit des dizaines de millions de dollars supplémentaires d'origine mystérieuse, qui ont transité par un compte à la Banque centrale. Les documents de Congo Hold-up montrent que ces fonds sont liés à un réseau plus vaste de pillage de l'État. Egal ne fournit aucune réponse, mais les questions s'accumulent.

Les choses ont atteint un point critique pour Egal en août 2016. Son principal compte courant est alors à découvert de 6 millions de dollars, et les paiements sur les 54 millions de dollars de prêts de la BGFI en cours ont près de 3 millions de dollars d'arriérés. Craignant les dommages qu'un défaut de paiement d'Egal peut causer à la banque, la BGFI gèle les comptes de la société.

Marc Piedboeuf, cadre d'Egal, se plaint vivement par courriel à Selemani, PDG de la BGFI, le 13 août 2016, et se réfère à l'importance politique de son entreprise, à un moment où les protestations se multiplient contre les intentions de Kabila de rester au pouvoir.

« Dans le contexte économique actuel dans un premier temps, dans le contexte politico-social ensuite, Egal a une mission que vous connaissez bien et qui a encore plus d'importance dans la période que nous connaissons actuellement », écrit-il. « Pour remplir un tant soit peu cette mission qui nous a été assignée, nous avons besoin du concours et du support de tout le monde, particulièrement du banquier ».

« Je ne maîtrise pas tout, loin de là », a-t-il ajouté, estimant qu'une réunion devait être organisée avec « TOUTES les parties concernées [...] par la création, le fonctionnement et l'existence d'Egal ». Le recours aux de majuscules vient de Piedboeuf, semblant faire allusion à des personnes qu'il ne peut pas nommer dans le courriel.

Le mois suivant, 30 millions de dollars sont virés sur le compte de garantie d'Egal depuis une source mystérieuse, permettant à Egal de rembourser une partie de sa dette plus tard dans l'année et d'obtenir de nouveaux prêts. Grâce à cette

main providentielle, la crise est évitée.

De mystérieux paiements

Ce n'est que l'un des nombreux virements mystérieux de ce type. Au total, 34,59 millions de dollars ont été virés sur les comptes de la société depuis des entités inconnues et pour des raisons inconnues. Sans cet argent, Egal n'aurait jamais pu rembourser ses dettes à la BGFI.

Du plus grand au plus petits, les virements se présentent comme suit :

- 30 millions de dollars le 29 septembre 2016
- 4 millions de dollars le 24 juin 2014
- 340,330 dollars le 14 mai 2014
- 250,000 dollars le 16 mai 2014

Bien que les documents bancaires ne précisent pas l'origine de cet argent, certains éléments indiquent qu'il pourrait provenir de la Banque Centrale.

Les 4 millions de dollars proviennent d'un compte non déterminé de la Rawbank. Il s'agit du premier versement reçu après les 43 millions de dollars initiaux, dont les trois quarts ont été versés par un compte de la Banque centrale détenu à Rawbank.

Avant d'être transférés à Egal, tous les fonds ont transité par un compte que la BGFI détient à la Banque Centrale - un compte que cette dernière aurait entièrement contrôlé.

Sauf le paiement de 340 330 dollars, tous les paiements ci-dessus ont été versés sur le compte de dépôt d'Egal - créé spécifiquement pour recevoir les 43 millions de dollars de fonds de la Banque Centrale en novembre 2013.

Des paiements mystérieux en lien avec des virements suspects plus larges

Ces virements sont d'autant plus suspects qu'ils étaient étroitement liés à d'autres paiements au profit des intérêts privés des dirigeants de la BGFI.

PPLAAF a pu retracer le paiement de 30 millions de dollars jusqu'à un virement du 1er septembre 2016 correspondant à l'équivalent de 32,2 millions de dollars sur le compte de la BGFI à la Banque centrale. Si les 30 millions de dollars ont été envoyés à Egal, les relevés bancaires montrent que le reste (2,2 millions de dollars) a été envoyé à Sud Oil, la société qui récupère des dizaines de millions de dollars des institutions et projets de l'État congolais.

Le même jour, l'homme de paille de Selemani, David Ezekiel (le PDG officiel de Sud Oil), retire la totalité du montant, au centime près, en espèces.

De même, les paiements du 14 et du 16 mai 2014 - au total : 590 330 dollars - peuvent tous deux être rattachés à un paiement plus important sur le compte de la BGFI à la Banque centrale, provenant là encore d'une source mystérieuse. Plusieurs paiements sont effectués à partir de cette somme. Outre les 590 000 dollars versés à Egal, deux autres paiements suspects sont effectués :

- 1.88 millions de dollars à Texico, la compagnie textile majoritairement détenue par Egal
- 2.78 millions de dollars à Sud Oil

Contrairement aux 43 millions de dollars de paiements connus de la Banque centrale, aucun de ces transferts n'a fait l'objet d'un examen public. Pourtant, en remontant la piste des transferts vers Egal, on peut voir que la société faisait partie d'un système plus large de pillage de l'État. Selon les calculs de Congo Hold-up, au moins 138 millions de dollars de fonds publics ont été détournés vers des intérêts liés à Kabila et à ses proches de 2013 à 2018, avec la complicité de la BGFI.

Le silence d'Egal

Le 15 octobre 2021, PPLAAF a envoyé par courriel 31 questions à Egal. PPLAAF et ses partenaires cherchaient à savoir si Egal était secrètement contrôlée par Kabila, lui permettant ainsi d'obtenir de précieuses exonérations douanières et de devenir un importateur majeur de produits alimentaires au Congo. Le but était également de savoir si Egal avait reçu les 43 millions de dollars de fonds détournés de la Banque centrale sous couvert de prétexte frauduleux, et voire 34,6 millions de dollars de plus.

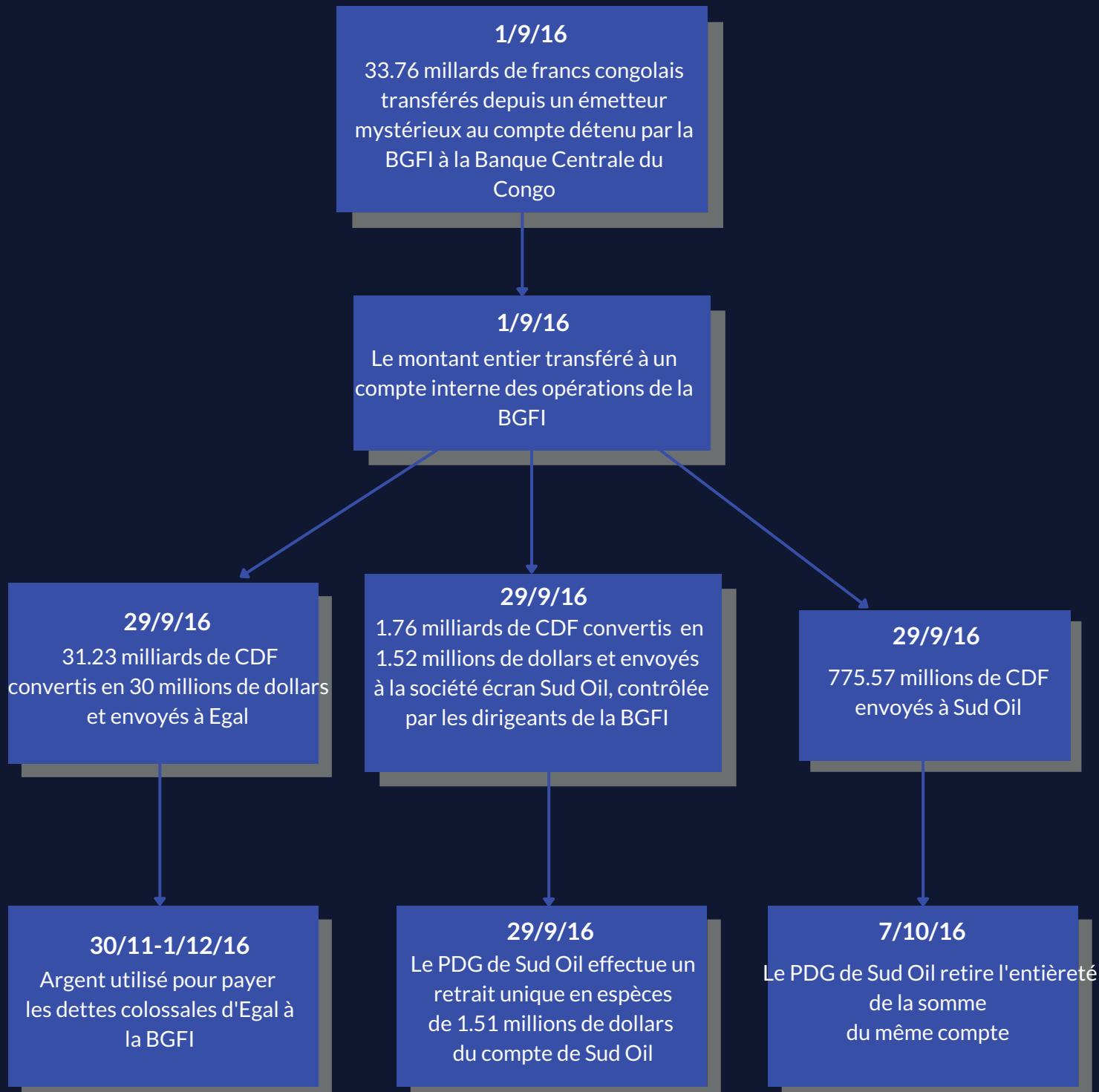
La réponse d'Egal, publiée sur Twitter et adressée à nos partenaires médias, indique que l'Inspection Générale des Finances a blanchi Egal de toute malversation. Toutefois, la société a ajouté qu'elle « attendait les conclusions définitives » de l'enquête et qu'elle ne pouvait faire aucun autre commentaire par crainte de « compromettre » l'enquête.

Alors qu'Egal attend, les questions sur ses affaires louche s'accumulent - et la controverse ne s'éteint pas.

La question à 34.6 millions de dollars

QUI GARDE L'ARGENT D'EGAL ?

Paiement mystérieux 2 : 30 millions de dollars



La question à 34.6 millions de dollars

QUI GARDE L'ARGENT D'EGAL ?

Paiement mystérieux 2 : 4 millions de dollars à Egal

24/6/14

4 millions de dollars transférés au
compte de la BGFI à la
Commerzbank,
depuis un compte de la Rawbank,
détenu par un client non-identifié

Les 4 millions de dollars
compensent un transfert
mystérieux "d'Egal à la Présidence".



La question à 34.6 millions de dollars

QUI GARDE L'ARGENT D'EGAL ?

Paiement mystérieux 3 : 590,330 de dollars à Egal

28/4/14
16.65 milliards de CDF envoyés au compte de la BGFI à la Banque Centrale du Congo par un émetteur inconnu

Le même jour, les fonds sont convertis en 18 millions de dollars et envoyés sur un "compte d'opérations" interne de la BGFI. 13 millions sont envoyés à un bénéficiaire inconnu - possiblement la Banque Centrale - laissant 5 millions à la BGFI. Le montant entier est distribué à des entreprises liées au cercle du président et des dirigeants de la BGFI.

16/5/14
250.000 dollars à Egal

14/5/14
2.78 millions de dollars à Sud Oil actionnaire majoritaire - Texico

14/5/14
Le même compte des opérations transfère 1.88 millions de dollars à Texico

14/5/14
340,330 de dollars au 'compte de dépôt' de Egal. 250,000 à ses principaux comptes courants. Total à Egal: 590,000 dollars.

Une histoire inachevée



Le pillage de l'État et la dissimulation exposés dans ce rapport ont eu lieu il y a quelques années, de nombreux acteurs clés ont poursuivi leur chemin, mais il reste encore beaucoup à faire. Ces révélations surviennent alors que Kabila - si étroitement liés à Egal et à son réseau d'entreprises - est pris dans une lutte pour le pouvoir avec son successeur à la Présidence, Félix Tshisekedi. Avant même la publication de ce rapport, Egal accusait Congo Hold-up de poursuivre des objectifs politiques.

« Quel est le réel objectif ? Qu'est-ce que tout cela cache ??? » (sic), a déploré Mimie Muninda Mading, porte-parole d'Egal, sur Twitter le 8 novembre. « Ns comprenons tous q le réel objectif est de discréditer ce à quoi ils nous 'lient' » (sic).

Muninda Mading a déclaré que depuis que Tshisekedi est devenu président, Egal subi des pressions de la part des autorités, exacerbant les conditions de marché difficiles qui ont conduit à des centaines de suppressions d'emplois.

Pourtant, l'entreprise n'a toujours pas répondu à certaines grandes questions, et pas des moindres. Pourquoi Egal a-t-elle reçu 43 millions de dollars de la Banque centrale ? D'où proviennent les 34 millions de dollars supplémentaires, versés en plusieurs virements ?

Jusqu'à présent, l'action de l'administration Tshisekedi en matière de corruption a été largement perçue comme politiquement intéressée, ciblant ses rivaux. Des cas particulièrement flagrants n'ont pas été traités, comme les révélations faites par des lanceurs d'alerte accompagnés par PPLAAF en février 2021, selon lesquelles Afriland First Bank à Kinshasa avait supposément aidé à blanchir des millions de dollars pour Dan Gertler, un autre homme d'affaires proche de Kabila et qui a été soumis à des sanctions américaines pour avoir conclu des « contrats miniers et pétroliers entachés de corruption estimés à plusieurs centaines de millions de dollars » au Congo.

Au lieu de poursuivre la banque, ce sont les lanceurs d'alerte qui se sont retrouvés sur le banc des accusés et, étonnamment, condamnés à mort pour « association de malfaiteurs ». Les lanceurs d'alerte, comme Jean-Jacques Lumumba, ont reçu une assistance juridique pro bono de PPLAAF.

Les conclusions de Congo Hold-up, basées sur la plus grande fuite de documents d'Afrique à ce jour, ont levé le voile sur d'énormes caisses noires, gérées par la Banque centrale, la BGFI et, semble-t-il, la plus grande banque privée du Congo, la Rawbank.

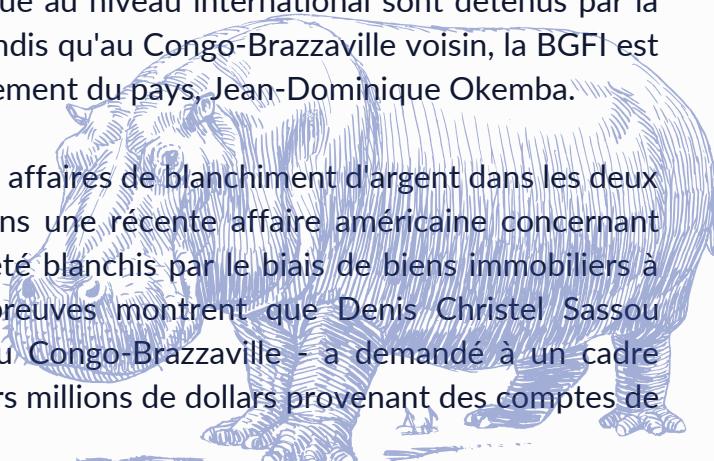
Le compte de la Banque centrale se trouvant au centre de l'affaire Egal a également versé plus de 30 millions de dollars à une autre société très controversée, Sud Oil. Propriété de la sœur et de la belle-sœur de Kabila et dirigée par les principaux cadres de BGFI, la société et ses filiales ont été responsables du pillage de 92 millions de dollars de fonds publics au total.

La Rawbank apparaît dans la saga d'Egal comme le point de départ des 43 millions de dollars de la Banque centrale et son nom ne cesse de revenir dans les plus graves scandales financiers du Congo. Par exemple, le groupe anti-corruption Global Witness a montré comment un compte de la Banque centrale à la Rawbank a reçu des dizaines de millions de prétendues « avances fiscales » de la société minière d'État Gécamines entre 2012 et 2016 - des fonds qui n'apparaissent nulle part dans le trésor public. La Rawbank a refusé de commenter les transactions qu'elle a traitées, qui, selon elle, ont bien été « effectuées dans le respect de la loi congolaise et sous la supervision de la Banque centrale du Congo ».

Le rôle de la BGFI dans le scandale Egal et, plus généralement, sa kleptomanie en RDC font l'objet de ce rapport et des nombreuses autres révélations de Congo Hold-up. Les responsables nommés ici comme étant impliqués dans le scandale Egal pendant la période 2013-18 - y compris le PDG Francis Selemani, son adjoint Abdel Kader Diop et le président de la BGFI Pascal Kinduelo - ne sont plus à la banque, et le siège du Gabon a repris les 40% d'actions autrefois détenues par la sœur de Kabila, Gloria Mteyu. Huguette Oyini, la responsable de la conformité au siège de la BGFI au Gabon, qui a enquêté sur les emprunts faramineux d'Egal, est maintenant la numéro 2 de la BGFI au niveau international.

Les problèmes de la BGFI, dans leur ensemble, sont profonds. Les documents de l'entreprise montrent que 11 % de la banque au niveau international sont détenus par la famille du président gabonais Ali Bongo, tandis qu'au Congo-Brazzaville voisin, la BGFI est dirigée par le chef des services de renseignement du pays, Jean-Dominique Okemba.

La BGFI a été impliquée dans d'importantes affaires de blanchiment d'argent dans les deux pays, liées aux familles présidentielles. Dans une récente affaire américaine concernant des fonds publics détournés qui auraient été blanchis par le biais de biens immobiliers à Miami, des courriels présentés comme preuves montrent que Denis Christel Sassou Nguesso - le puissant fils du président du Congo-Brazzaville - a demandé à un cadre supérieur de la BGFI de lui envoyer plusieurs millions de dollars provenant des comptes de la compagnie pétrolière nationale.





Afrique Europe Amériques France Moyen-Orient Asie-Pacifique

certains des acteurs. Contre-enquête signée Yann Philippin (Mediapart) et Sonia Rolley (RFI) en collaboration avec PPLAAF, KVF, Sentry, The Namibian, *De Standaard* sur la base des documents Congo Hold-up.

Publié le : 22/11/2021 - 13:26 Modifié le : 23/11/2021 - 20:23

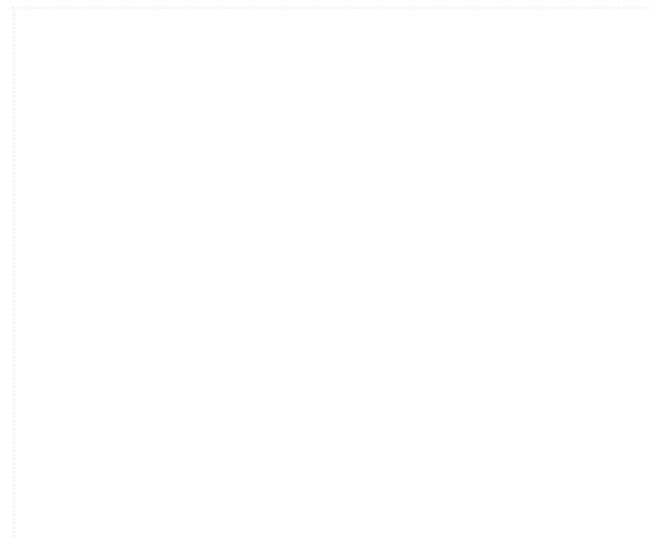
28 mn



Bâtiment de la société Egal en RDC. © RFI

Par : **Sonia Rolley** Suivre | Mediapart

PUBLICITÉ



« *J'étais face à un groupe de mafieux. C'est inacceptable ce qui s'est passé.* » Cette déclaration choc est prononcée par l'homme le plus redouté de la République démocratique du Congo (RDC) : **Jules Alingete, patron de l'Inspection générale des finances (IGF)** depuis le 30 juin 2020. En République démocratique du Congo, cette institution a la particularité de dépendre directement du président de République.

Jules Alingete est le « monsieur anticorruption » du nouveau président investi début janvier 2019, Félix Tshisekedi. Il est chargé de tenir l'une des promesses de campagne du chef de l'État : traquer les détournements massifs d'argent public qui ont ruiné le Congo-Kinshasa pendant les dix-huit ans de règne de l'ancien président Joseph Kabilé.



Jules Alingete, inspecteur général des finances en RDC. RFI/Sonia Rolley

Dans l'entretien qu'il nous accordé, les propos du patron de l'IGF sur les « *mafieux* » étaient d'autant plus durs qu'il a cité les dignitaires les plus puissants du régime Kabila, parmi lesquels : l'ancien gouverneur de la Banque centrale, Deogratias Mutombo, le président de l'entreprise minière publique Gécamines, Albert Yuma, ou encore le frère adoptif de Kabila, Francis Selemani, qui a dirigé la banque BGFI RDC jusqu'en 2018.

L'affaire qui émeut Jules Alingete est un scandale retentissant : le détournement de 43 millions de dollars de la Banque centrale, avec la complicité de la BGFI, au profit de l'Entreprise générale d'alimentation (Egal), une société d'importation de viande et de poisson appartenant à des personnalités du premier cercle de l'ancien chef de l'État, Joseph Kabila.

Consigne #1 : Rouvrir le dossier

Ce détournement a été révélé en 2016 **par Jean-Jacques Lumumba, ancien salarié de la BGFI Bank** devenu lanceur d'alerte. Mais il a fallu attendre janvier 2021, deux ans après l'investiture de Félix Tshisekedi pour que l'IGF lance enfin une enquête.

Jusque-là, comme il l'avait déclaré en 2019, le nouveau président se refusait à « *fouiner dans le passé* », en particulier au sujet des affaires qui touchaient d'un peu trop près à son prédécesseur. Car la victoire de Félix Tshisekedi aux élections de 2018 reste entachée de graves irrégularités. Pour devenir président, il a dû passer un accord politique avec M. Kabila, qui a conservé pendant deux ans le contrôle des principales institutions du pays.

Mais au moment où Jules Alingete ouvre son enquête, en janvier 2021, rien ne va plus entre les alliés de 2018. Félix Tshisekedi a déjà pris le contrôle du Parlement et cherche à faire tomber le gouvernement issu de tractations avec le camp Kabila. Il souhaite aussi reprendre le contrôle de la Banque centrale du Congo (BCC), toujours sous le contrôle de son prédécesseur et de deux de ses proches qui siègent au conseil d'administration.

► À (re)lire : **RDC: deux ans après l'investiture de Félix Tshisekedi, la rupture avec Joseph Kabila**

Quatre mois plus tard, en avril 2021, le rapport final de l'IGF est bouclé. Ce document accablant, que nous nous sommes procuré, dénonce « *un montage savamment conçu* » pour opérer un « *détournement des deniers publics* ». Le rapport pointe la « *responsabilité* » partielle du gouverneur de la Banque centrale du Congo (BCC), Deogratias Mutombo, qui démissionnera trois mois plus tard.

Mais surprise : Jules Alingete s'éloigne des conclusions de l'enquête de ses services. Il écrit aux directions d'Egal et de la BCC pour les dédouaner, rejetant toute la responsabilité sur la BGFI. Certains de ces courriers sont publiés par le site d'information **Politico.cd**.

Si le patron de l'IGF nous a accordé plus d'une heure d'entretien, c'est parce que notre

enquête Congo Hold-up, basée sur 3,5 millions de documents issus de la BGFI obtenus par Mediapart et l'ONG PPLAAF, prouve le contraire : Egal a bien bénéficié en 2013 des 43 millions de fonds publics détournés et la BCC a viré cet argent.

Notre enquête révèle aussi qu'Egal a reçu 34,6 millions de fonds supplémentaires d'origine inconnue, qui ont pour la plupart transité par le compte de la BGFI à la Banque centrale. Soit un total de plus de 77 millions de dollars de fonds suspects, dont, comme on le verra plus loin dans le texte, six millions ont bénéficié à Joseph Kabila et à son premier cercle.

► À lire aussi : **Congo Hold-up: BGFIBank, la banque des présidents**

Jules Alingete a-t-il voulu couvrir les éminents kabilistes qui peuplent ce dossier ? Il le dément formellement. « *Je n'ai aucun intérêt à couvrir Egal* », répond le patron de l'IGF. Il ajoute que le président Tshisekedi a été le « *seul* » à lui demander de « *rechercher la vérité* » dans cette affaire, alors qu'il a « *souffert* » de « *pressions* » d'autres acteurs du dossier.

Le patron de l'IGF dit ne pas avoir eu d'autres choix que de blanchir Egal et la BCC parce que la BGFI ne lui a pas fourni les documents qu'il avait demandés, et a finalement endossé toute la responsabilité dans cette affaire. La banque a même accepté de rembourser les 43 millions à l'État, alors qu'elle n'en a pas été la bénéficiaire !

Dans sa réponse au projet Congo Hold-up, Jules Alingete estime que la BGFI a « *sans doute* » voulu « *empêcher le gouvernement congolais de saisir les avoirs* » d'Egal. « *Face à un groupe de mafieux qui s'organise, qu'est-ce que je peux faire ? Ils arrêtent des stratégies pour donner l'impression qu'ils sont opposés, mais la BGFI, Egal, Yuma, ce sont un même groupe de gens* », a-t-il ajouté lors de notre entretien.

Contactés, la BGFI, la BCC, Albert Yuma et Deogratias Mutombo n'ont pas répondu. Dans ses réponses écrites signées par son gérant Franck Tshibangu, Egal dément formellement avoir « *reçu de l'argent de la Banque centrale du Congo* », rappelle avoir été

« *mise hors de cause* » par l'IGF, et refuse de répondre à nos questions car l'enquête judiciaire en cours « *revêt un caractère secret* ».

Consigne #2 : Identifier les responsables

Les documents Congo Hold-up permettent de raconter pour la première fois l'histoire secrète de ce scandale d'État, avec en toile de fond un enjeu vital : l'approvisionnement alimentaire de ce pays d'environ 100 millions d'habitants parmi les plus pauvres du monde, où une personne sur trois souffre de malnutrition aigue, selon l'ONU.

Selon un mémo interne de la BGFI, la société Egal a été fondée en 2013 par des « *patriotes congolais* » désireux d'offrir à la population de la viande et du poisson moins chers et « *de meilleure qualité* ». Ces « *patriotes* » sont tous des intimes de Joseph Kabilé, selon des documents obtenus **par l'ONG The Sentry**, partenaire du projet Congo Hold-up.

Les dirigeants d'Egal sont le belgo-congolais Alain Wan et le belge Marc Piedboeuf, un duo d'hommes d'affaires à la tête d'une galaxie de sociétés (mines, ports, transport maritime, travaux publics), qui sont soupçonnées d'agir pour le compte de celui qui est désormais ancien président. Messieurs Wan et Piedboeuf ont par exemple été les actionnaires majoritaires de la puissante société agricole Grands Élevages du Bas Congo (GEL), avant de la céder à Ferme Espoir, une société détenue par Joseph Kabilé et gérée par Marc Piedboeuf.

Logo du Parc de la vallée de la N'Sele de la Ferme Espoir. © Ferme espoir

L'un des actionnaires d'Egal est la société Aremad Ltd (20%), immatriculée aux îles Vierges britanniques, paradis fiscal parmi les plus opaques du monde, où il est très facile de dissimuler l'identité réelle des propriétaires. Sollicité, André Wan, le fils d'Alain, nous a fourni un document du registre du commerce indiquant que l'unique propriétaire est sa sœur, et précise qu'elle « *représente nos intérêts uniquement* ».

Le plus gros actionnaire d'Egal (41%), Norbert Nkulu, n'est autre que l'avocat personnel

de Joseph Kabila. M^e Nkulu est l'homme des situations délicates : il a assuré bien des négociations au nom de l'ancien président, face aux opposants les plus féroces comme à de simples citoyens opposés au chef de l'État dans des conflits fonciers et expropriés. C'est aussi lui que Joseph Kabila nomme à la Cour constitutionnelle en mai 2018 avec deux autres proches pour verrouiller les résultats des élections qui auront lieu sept mois plus tard.

Albert Yuma, patron de la Gécamines. © JACQUES DEMARTHON / AFP

Le président du conseil d'administration d'Egal, qui détient 29,5% du capital, est l'un des piliers du régime Kabila : Albert Yuma, patron des patrons congolais, président de la compagnie minière d'État Gécamines et à l'époque également président du comité d'audit et administrateur de la Banque centrale. Comme nous l'avons révélé grâce aux documents Congo Hold-up, la Gécamines d'Albert Yuma a versé 20 millions de dollars à Sud Oil, une société-écran contrôlée par Francis Selemani, frère adoptif du président et patron à l'époque de la BGFI RDC.

Albert Yuma fait aussi rentrer, à hauteur de 5%, l'un de ses protégés : l'homme d'affaires Éric Monga, qui est depuis 2013 le patron des patrons dans la riche province minière du Katanga. Après deux ans comme directeur général d'Egal, il a revendu ses parts en 2015.

Sollicités, Norbert Nkulu, Albert Yuma et Éric Monga n'ont pas donné suite. Marc Piedboeuf et la famille Wan ont refusé de répondre à l'essentiel de nos questions, jugeant nos informations « *pour la plupart mensongères* » et notre démarche motivée par l'*« intention manifeste de nuire »*. Le 3 novembre, avant même la publication de cet article, ils ont déposé plainte à Kinshasa pour « *dénonciation calomnieuse* » contre nos partenaires Mediapart et *De Standaard*. Il y a quatre ans, dans les colonnes du Journal *Le Monde*, Alain Wan et Marc Piedboeuf s'étaient défendus : « *Nous étions présents avant M. Kabila et nous le serons après, l'existence de notre groupe et de nos sociétés n'est pas tributaire ni n'agit pour le compte de M. Kabila.* »

Consigne #3 : Élucider l'origine des fonds

En cet été 2013, l'objectif de cette équipe de choc est de conquérir un gros morceau du marché des importations alimentaires, alors dominé par des entreprises étrangères, au premier rang desquelles Orgaman, un groupe familial belge présent en RDC depuis plus de soixante-dix ans.

En janvier 2014, Egal reçoit un appui déterminant de l'État congolais qui lui accorde une exonération totale de droits de douanes sur ses importations de poissons. Trois mois plus tard, Orgaman annonce brutalement l'arrêt de ses activités d'importations alimentaires, invoquant notamment une fiscalité trop élevée.

Monter une société comme Egal nécessite de gros moyens : il faut des bateaux, des camions, des entrepôts réfrigérés. Les promoteurs d'Egal ne peuvent, ou ne veulent, pas financer l'aventure. Ils mettent sur pied une incroyable combine financière pour obtenir cet argent de l'État congolais.

Le 10 juin 2013, un courrier portant la signature du ministre des Finances de l'époque, Patrice Kitebi, annonce à MW Afritec, l'entreprise de travaux publics du duo Wan-Piedboeuf, que l'État lui doit 64 millions de dollars pour « *divers travaux effectués* », et va payer 43 millions tout de suite.

Lettre signée Patrice kitebi. © PPLAAF/Mediapart

L'enquête de l'IGF a établi que cette créance, totalement « *fictive* », a été créée pour « *servir d'alibi au détournement* ». Face aux inspecteurs, Patrice Kitebi a nié avoir signé. Il a refusé de nous répondre.

MW Afritec a transféré cette créance bidon à Egal, en vertu de deux « *conventions* » signées en mai et en juillet 2013. Ces contrats prévoient que l'argent que l'État doit à Afritec servira de garantie à un prêt de 40 millions accordé par la BGFI à la société d'importation de denrées alimentaires.

L'État tarde à payer. Qu'à cela ne tienne : la BGFI accorde dès la fin août 2013 un énorme « *crédit* » à Egal (27 puis 40 millions d'euros), sans examen du dossier et sans signer de

convention de prêt, en violation des procédures internes. Un mois plus tard, Egal a déjà dépensé 19 millions de dollars !

Ce prêt ne sera régularisé qu'en janvier 2014. Des emails issus de Congo Hold-up et l'analyse informatique de leurs pièces-jointes montrent que la BGFI RDC a fabriqué des documents antidatés afin de faire croire à sa maison mère, basée au Gabon, que le crédit de 40 millions était régulier dès le départ.

De son côté, la Banque centrale du Congo (BCC) ouvre un compte à la BGFI et y transfère, essentiellement depuis son compte à la Rawbank, 43 millions de dollars. Puis le 29 novembre 2013, deux directeurs de la BCC ordonnent à la BGFI de virer, en plusieurs fois, les fonds à Egal, afin de régler la créance fictive. Comme le montre ses états financiers, la Banque centrale n'hésitera pas à falsifier son bilan comptable officiel, pour faire croire que ce paiement n'a jamais eu lieu.

Ordres de virements de la BCC à Egal. © PPLAAF/Mediapart

L'argent atterrit sur un compte à la BGFI intitulé « Egal Séquestre », ce qui suggère que l'argent y est gelé par la banque en garantie du prêt. Nos documents montrent qu'il s'agit en réalité d'un compte courant, contrôlé par Egal.

Un an plus tard, un virement de trois millions de dollars est effectué depuis ce même compte « séquestre » d'Egal à Sud Oil, une société écran contrôlée par Francis Selemani, frère adoptif de Joseph Kabilé et directeur général de la BGFI RDC, comme nous l'avons révélé vendredi dans notre première enquête Congo Hold-up. Voilà pourquoi on peut parler de six millions de dollars reçus par Joseph Kabilé et son premier cercle.

► À lire aussi : **Congo Hold-up: Sud Oil, la siphonneuse du premier cercle de Joseph Kabilé**

Suite à la parution de cet article, Egal a démenti auprès de RFI, affirmant que la société « *ne détient aucun compte dans aucune banque qui aurait opéré le virement évoqué en faveur de Sud Oil* ».

Nous avons pourtant les preuves que ce paiement a bien eu lieu. Le 3 octobre 2014, le compte « Egal séquestre » a transféré 2 999 999,5 dollars à un compte technique de la BGFI baptisé « Virement en instance III », lequel a viré les fonds le même jour à Sud Oil.

Virement du 3 octobre 2014 vers compte séquestre d'Egal. © PPLAAF/Mediapart

Egal disposait en parallèle à la BGFI, en plus du compte « séquestre », d'un autre compte destiné uniquement à payer les « *investissements* ». Lequel encaissait les prêts de la BGFI, garantis par les fonds fournis par la Banque centrale. Le montage semble avoir été conçu pour que le compte « séquestre », alimenté par les fonds publics détournés, ne règle pas directement les dépenses d'Egal.

L'opération a vite tourné au cauchemar pour la banque. Egal a connu une croissance stratosphérique, avec un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars en 2015, deux ans et demi après son lancement. Mais l'entreprise dépense tellement d'argent sur son compte « *investissements* » qu'elle est incapable de rembourser les prêts.

Vu l'ampleur des impayés, il a fallu restructurer les emprunts plusieurs fois. En juin 2014, Egal obtient un nouveau crédit de quatre millions de dollars, garanti par une somme du même montant que l'entreprise a reçu sur son compte « *séquestre* ». L'argent vient d'un compte non spécifié à la Rawbank. S'agissait-il du compte de la Banque centrale à la Rawbank, qui avait déjà fourni la majorité des 43 millions un an plus tôt ? La BCC n'a pas répondu.

En mai 2016, la situation est catastrophique. Malgré 57 millions de dollars empruntés à la BGFI, le compte « *investissements* » est à découvert de 10 millions ! La banque bloque alors ce compte et prélève un total de cinq millions sur le compte « *séquestre* » pour régler les « *impayés* ».

Le 15 août 2016, le directeur général adjoint d'Egal, Marc Piedboeuf, supplie par email le frère du président Kabila et patron de la BGFI RDC, Francis Selemani, de « *surseoir à ce*

blocage ». Il reconnaît qu'Egal est « *incapable* » de rembourser les prêts, mais « *souhaite vivement que cela puisse être discuté au plus tôt par TOUTES les parties concernées* ». « *Je ne maîtrise pas tout, loin de là* », insiste-t-il, comme pour rappeler qu'Egal est contrôlée par des très proches du président Kabilia.

Un mois plus tard, Egal est sauvée par une arrivée de fonds providentielle. Le 29 septembre 2016, 30 millions de dollars sont virés sur son compte « séquestre », avec pour seul libellé « *nivellement* », en provenance du compte de la BGFI à la Banque centrale. Interrogés sur l'origine des fonds, Egal, la BGFI et la BCC n'ont pas répondu. Cette manne permet à Egal de rembourser une partie des prêts pour un montant de 28 millions de prêts et de débloquer son compte « *investissements* ».

Le compte séquestre est, lui, vidé deux ans plus tard. Au lendemain d'une réunion au sommet entre Francis Selemani et le nouveau patron d'Egal, le 9 mars 2018, ce dernier, Franck Tshibangu indique vouloir rembourser tous les prêts de la société « *afin de redémarrer sainement son exploitation* ».

Le 23 mars 2018, Tshibangu ordonne même à la BGFI de virer l'intégralité des 30 millions de dollars encore logés dans le compte « séquestre » : 26,2 millions pour rembourser les prêts, et le solde, soit 3,7 millions, à destination du compte de MW Afritec. C'est le seul virement que reçoit cette société à titre de remboursement : c'est pourtant elle qui avait amené cet argent à Egal (via la créance de 43 millions de l'État), argent qu'Egal s'était engagé à lui rembourser en intégralité.

Le 29 juin 2018, le compte « séquestre » est vide. Il ne fait aucun doute qu'Egal a intégralement dépensé les 77 millions de fonds suspects, dont les 43 millions détournés de la Banque centrale.

La galaxie Egal. © RFI

Consigne #5 : Repérer les bénéficiaires

Qu'a fait l'entreprise d'importation de produits surgelés de tout cet argent ? Une partie a

servi à financer ses pertes et les investissements. Mais nous avons aussi relevé plusieurs dizaines de millions de dollars d'opérations plus troubles.

Egal a par exemple viré dix millions de dollars renseignés comme des achats d'équipements (camions, grues, chambres froides). Sauf que l'argent n'a pas été versé directement aux fournisseurs, mais à ATMD, une société boîte aux lettres immatriculée à Hong Kong et contrôlée, comme le montrent ses statuts, par le duo Wan-Piedboeuf. Cette coquille *offshore* a aussi touché deux millions pour des « *achats de poissons* » et 550 000 dollars pour des travaux d'« *études et conception* ».

Egal a aussi versé la somme colossale de 37,5 millions de dollars à la société Samaki Fishing, basée en Namibie, le principal pays où Egal se fournit en poisson. Au conseil d'administration de Samaki, on retrouve l'un trois piliers d'Egal (Albert Yuma, Eric Monga et Marc Piedboeuf), ainsi que Haddis et Martha Tilahun, un couple très proche du parti au pouvoir à Windhoek, qui contrôle le puissant conglomérat namibien United Africa Group (UAG). Il arrive à Haddis de jouer les intermédiaires avec des groupes étrangers, ce qui lui a valu d'apparaître dans le dossier judiciaire de l'affaire Uramin.

Créée par un cabinet de domiciliation, Samaki est une société boîte aux lettres, inconnue dans le milieu de la pêche, qui ne possède ni quotas de pêche ni navires ni usines. Elle est immatriculée au siège d'UAG alors qu'elle n'apparaît pas dans l'organigramme public du groupe.

En août 2013, Egal vire 11,5 millions de dollars à Samaki pour « *achat de poissons congelés* », puis 1,25 million pour le même motif moins d'un an plus tard. À en croire les registres de douanes, il y a bien eu des livraisons en 2014, mais difficile de connaître leur volume. Albert Yuma lui-même avait reconnu auprès de l'ONG journalistique OCCRP que Samaki avait servi d'« *intermédiaire* ».

Samaki était-elle une société boîte aux lettres ? Elle est immatriculée au siège d'UAG alors qu'elle n'apparaît pas dans l'organigramme public du groupe. Le business plan confidentiel de Samaki indique que l'entreprise voulait initialement obtenir des permis de

pêche pour 60 000 tonnes de maquereaux par an. La présentation précise qu'Egal s'est associée au couple Tilahun pour « *acquérir ces droits à un prix compétitif* » et « *sécuriser* » son accès au poisson namibien.

En l'espace d'un an, entre août 2014 et août 2015, Egal vire 19,5 millions supplémentaires à Samaki avec pour justification « *paiement des charges d'exploitation* ».

Aucun des protagonistes n'a accepté de nous répondre au sujet de la destination finale des fonds. Contactée, Martha Tihalun nie avoir jamais entendu parler de la société, alors que les documents officiels montrent qu'elle est administratrice depuis 2013.

Egal a enfin versé 14 millions de dollars à All Ocean Logistics (AOL), une société immatriculée aux îles Feroe, un archipel situé entre la Grande Bretagne et l'Islande, véritable paradis fiscal pour armateurs. AOL possède au moins un bateau de la flotte d'Egal : le navire frigorifique *El Nino*. C'est aussi par cette coquille que transite une partie des fonds destinés à financer ces opérations maritimes.

Egal et ses gestionnaires ont ainsi exécuté une lubie du président Kabila : la création d'un parc d'animaux sauvages dans son domaine de Nsele, au sud de Kinshasa, qui appartient à sa société agricole personnelle Ferme Espoir.

Des lions au Parc de la vallée de la N'Sele. © RFI/Sonia Rolley

Comme l'ont révélé *Le Monde* et l'OCCRP en 2017, Egal a importé de Namibie vers la RDC, à bord du cargo *El Nino*, des centaines de bêtes sauvages. Des girafes, des zèbres, des buffles, des gazelles et des gnous bleus ont ainsi été acheminés dans le domaine présidentiel.

Notre enquête Congo Hold-up montre que les livraisons se sont poursuivies après cette date. Dans un rapport daté de juillet 2019, une fondation internationale pour la conservation des girafes, Giraffe Conservation Foundation, atteste que douze sur seize girafes sont mortes pendant le transport et suite à des problèmes d'acclimatation en

RDC. En mai 2019, le cargo *El Nino* a transporté quatre éléphanteaux et leurs parents jusqu'à la Ferme Espoir.

Nous avons retrouvé dans les documents Congo Hold-up un paiement de 100 000 dollars à la société namibienne qui s'occupait de l'exportation des animaux par une autre société de la galaxie Wan-Piedboeuf, Carrières du Congo.

Document sur le transport de Girafes. © Wildlife Vets Namibia

Consigne #6 : Transmettre le dossier à la justice

Le scandale Egal éclate le 29 octobre 2016, lorsque **le quotidien belge *Le Soir*** révèle, grâce à de premiers documents fournis par le lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba, le paiement de 43 millions de dollars de la Banque centrale à Egal. Comme on l'a vu plus haut, il s'agit de la créance fictive que l'État congolais a « remboursée » en juin 2013 à MW Afritec, puis que MW Afritec a transférée à Egal.

► À (re)lire : **RDC: des révélations gênantes pour la famille Kabila à la Une d'un journal belge**

À l'époque, tous les protagonistes protestent. Ils démentent formellement que ce paiement ait eu lieu. Un tel financement par la BCC d'une entreprise privée serait illégal, « *comme n'importe où ailleurs dans le monde* », déclare même Albert Yuma, actionnaire d'Egal et président du comité d'audit de la BCC. Aucune poursuite n'est engagée.

Deux ans plus tard, en 2018, les scandales se multiplient et des enquêtes internes sont lancées à la BGFI Bank. Le directeur de l'audit, Yvon Douhoure, se charge personnellement du dossier Egal. Francis Selemani n'est plus directeur général de la BGFI RDC, il est officiellement nommé au Gabon.

Le 22 juin 2018, Yvon Douhoure envoie ses conclusions, documents à l'appui, à la directrice adjointe du groupe BGFI au Gabon, Huguette Oyini. Et confirme que l'argent a bien été fourni par la BCC à Egal. Il ajoute que le directeur des opérations de la BGFI RDC

a menti sur ce point aux avocats de la banque : « *[Il leur] avait dit que le cash collatéral [NDLR : montant versé sur le compte séquestre] avait été constitué en 2013 par des dépôts progressifs d'Egal. Nous notons donc que cela n'est pas vrai.* »

Le même mensonge dénoncé par Yvon Douhoure sera pourtant servi trois ans plus tard à l'Inspection générale des finances (IGF), lorsqu'elle ouvre enfin une enquête officielle en janvier 2021.

L'affaire Egal en quelques dates. © RFI

Le 5 février 2021, le patron de l'IGF, Jules Alingete, écrit un courrier très dur à Egal, accusant la société de « *détournement des deniers publics* ». Le directeur d'Egal, Franck Tshibangu se défend : il répond que le compte « *séquestre* » sur lequel Egal a reçu les 43 millions et été ouvert et géré par la BGFI, « *à l'insu* » de la société. Des documents Congo Hold-up démontrent le contraire.

D'ailleurs, la BGFI conteste ces accusations. La tension entre la BFGI et Egal aurait encore monté alors d'un cran. En mars 2021, lors d'une réunion de travail à l'IGF, en présence de représentants de la présidence de la République et du ministère des finances, les représentants d'Egal, dont son gérant Franck Tshibangu, et la directrice générale de BGFI RDC, Marlène Ngoyi, « *en sont venus aux mains* », assure Jules Alingete. Marlène Ngoyi dément : « Les représentants d'Egal et moi-même n'en sont jamais venus aux mains même si je confirme que le ton est monté. »

Selon le patron de l'IGF, la BGFI aurait « *reconnu sa responsabilité [...] quelques jours plus tard* ». Il ajoute que c'est à cause de cela qu'il a envoyé, le 16 mars, un courrier à Egal indiquant que « *la société [...] a été mise hors de cause* ».

Les déclarations de Jules Alingete en effet paraissent surprenantes car le 13 avril, le directeur général adjoint de la banque écrit à l'IGF qu'Egal a été « *le bénéficiaire exclusif* » des 43 millions et avait le contrôle du compte. Il fournit une preuve : l'ordre de virement d'Egal ordonnant en 2018 de vider le compte.

Egal réplique que cet ordre n'a jamais été effectué. Les documents Congo Hold-up montrent une fois de plus que c'est faux.

Pourtant, le patron de l'IGF insiste : la BGFI aurait craqué, admis sa responsabilité et accepté de rembourser. Alors qu'elle disposait de documents montrant qu'elle était seulement complice du détournement. « *On a demandé à la BGFI de nous donner tous les documents. Elle ne nous les a jamais donnés*, indique Jules Alingete. *J'ai atteint mon objectif, qui est de récupérer l'argent de l'Etat.* »

La BGFI aurait même accepté de rembourser. Pour preuve, Jules Alingete fournit un courrier daté du 25 octobre 2021 dans lequel l'avocat de la BGFI écrit à la BCC pour réclamer un échelonnement des paiements, avec un premier versement prévu en novembre.

Pourquoi la BGFI a-t-elle accepté de porter le chapeau ? Interrogée, la BGFI RDC n'a pas donné suite.

Du côté de la Banque centrale, après l'envoi du rapport à la présidence, Deogratias Mutombo, gouverneur de la BCC, et Albert Yuma, par ailleurs actionnaire d'Egal, ont tous deux démissionné du conseil d'administration de la Banque des banques. Pour M. Yuma, sa démission était une exigence officieuse du Fonds monétaire internationale (FMI) depuis trois ans, au vu du conflit d'intérêt évident (NDLR : il était le patron de la Gécamines). Ces démissions ont ouvert la voie à la signature d'un programme de trois ans avec l'institution financière internationale et d'un prêt d'un milliard et demi de dollars.

Interrogée sur sa gestion de l'affaire Egal, la Présidence de Félix Tshisekedi qui a participé aux réunions clefs assure n'avoir fait « *aucune pression* » et rappelle que « *ce n'est pas à la présidence d'engager des poursuites* ». Pour toutes les questions sur le fond du dossier, elle renvoie aux « *réponses apportées* » par le patron de l'IGF, et confirme que son dossier a été transmis à la justice

Newsletter

Recevez toute l'actualité internationale directement dans votre boite mail

Je m'abonne

Quant au déblocage des nominations à la Banque centrale, elles sont des « *décisions personnelles du président de la république et de la nécessité de la mise en conformité de son conseil d'administration et la loi organique régissant son fonctionnement.* »

« *J'ai fait mon travail, qui est de récupérer l'argent de l'État. C'est à la justice de déterminer les responsabilités de chacun* », insiste de son côté le patron de l'IGF. Le procureur général de Kinshasa en charge de l'enquête pénale a refusé de nous répondre, invoquant le secret de la procédure.

Depuis huit ans, Egal est en tout cas devenu un poids lourd de l'alimentaire, en particulier grâce à ses chinchards importés de Namibie. Eric Monga, ancien directeur général, a écrit à notre partenaire PPLAAF qu'il « *est de notoriété publique qu'avec l'avènement d'Egal, les prix de chinchards et des vivres frais ont chuté* ». Mais les choses ne sont pas si évidentes, à en croire les prix du marché de Kinshasa publiés en ligne par l'Institut national de la statistique du Congo, l'Agence congolaise de presse et la Radio Okapi des Nations unies.

Fin 2016, soit deux ans après le début de l'activité d'Egal, les prix du chinchard dépassent de 20% les prix qu'ils atteignaient à la mi-2013. Ils ont continué d'augmenter au cours des années suivantes, même si, en 2020, une fois convertis des francs congolais vers le dollar, les prix ont légèrement diminué, selon les calculs de PPLAAF. Peu d'éléments montrent que la mission « *patriotique* » d'Egal pour lutter contre la faim a été un succès.

« Congo hold-up » : comment le clan Kabila s'est engrangé sur les importations alimentaires

PAR YANN PHILIPPIN ET SONIA ROLLEY (RFI)
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 7 DÉCEMBRE 2021



© Simon Toupet / Mediapart avec AFP

L'entreprise d'importation alimentaire Egal a reçu 77 millions de dollars de fonds suspects et détournés des caisses de l'État de RDC, dont 6 millions ont directement bénéficié au président Kabila. Aucun de ses proches n'a été inquiété car la banque BGFI a étrangement choisi d'endosser toute la responsabilité.

«*J'étais face à un groupe de mafieux. C'est inacceptable ce qui s'est passé.* » Cette déclaration choc est prononcée par l'homme le plus redouté de la République démocratique du Congo (RDC), Jules Alingete, patron de l'Inspection générale des finances (IGF) depuis le 30 juin 2020. Au Congo-Kinshasa, cette institution a la particularité de dépendre directement du président de République.

Jules Alingete est le « monsieur anticorruption » du nouveau président, investi début janvier 2019, Félix Tshisekedi. Il est chargé de tenir l'une des promesses de campagne du chef de l'État : traquer les détournements massifs d'argent public qui ont ruiné la RDC pendant les dix-huit ans de règne de l'ancien président, Joseph Kabila.

Les propos du patron de l'IGF sont d'autant plus durs que les « *mafieux* » qu'il évoque figurent parmi les dignitaires les plus puissants du régime Kabila : l'ancien gouverneur de la Banque centrale Deogratias Mutombo, le président de l'entreprise

minière publique Gecamines Albert Yuma ou encore le frère adoptif de Kabila, Francis Selemani, qui a dirigé la banque BGFI RDC jusqu'en 2018.



© Simon Toupet / Mediapart avec AFP

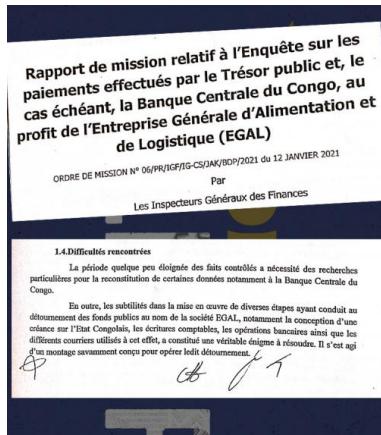
L'affaire qui émeut Jules Alingete est un scandale retentissant : le détournement de 43 millions de dollars de la Banque centrale, avec la complicité de la BGFI, au profit de l'Entreprise générale d'alimentation (Egal), une société d'importation de viande et de poisson contrôlée par des personnalités du premier cercle de l'ancien chef de l'État Joseph Kabila.

Ce paiement a été révélé en 2016 par Jean-Jacques Lumumba, ancien salarié de la BGFI devenu lanceur d'alerte. Mais il a fallu attendre janvier 2021, deux ans après l'investiture de Félix Tshisekedi, pour que l'IGF lance enfin une enquête.

Jusque-là, comme il l'avait déclaré en 2019, le nouveau président se refusait à « *fouiner dans le passé* », en particulier dans les affaires qui touchaient d'un peu trop près à son prédécesseur. Car la victoire de Félix Tshisekedi aux élections de 2018 est entachée de graves irrégularités. Pour devenir président, il a dû passer un accord politique avec M. Kabila, qui a conservé pendant deux ans le contrôle des principales institutions du pays.

Mais au moment où Jules Alingete ouvre son enquête, en janvier 2021, rien ne va plus entre les alliés de 2018. Félix Tshisekedi a déjà pris le contrôle du parlement et cherche à faire tomber le gouvernement issu de tractations avec le camp Kabila. Il souhaite aussi reprendre le contrôle de la Banque centrale du Congo (BCC), toujours sous le contrôle de deux très proches de Kabila qui siègent au conseil d'administration : Deogratias Mutombo et Albert Yuma, par ailleurs président du conseil d'administration et actionnaire d'Egal.

Quatre mois plus tard, en avril 2021, le rapport final de l'IGF est bouclé. Ce document accablant, que nous nous sommes procuré, dénonce « *un montage savamment conçu* » pour opérer un « *détournement des deniers publics* » (*ci-dessous*). Le rapport pointe la « *responsabilité* » partielle du gouverneur Mutombo. Trois mois plus tard, il se résout à démissionner de ses fonctions à la BCC avant la fin de son mandat, tout comme Albert Yuma.



Extrait du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) de la RDC sur Egal, remis à la présidence de la république en avril 2021. © Document EIC

Mais surprise : Jules Alingete a écrit aux directions d'Egal et de la BCC pour les dédouaner, rejetant toute la responsabilité sur la BGFI.

Si le patron de l'IGF nous a accordé plus d'une heure d'entretien, c'est parce que notre enquête « Congo Hold-up », basée sur 3,5 millions de documents issus de la BGFI obtenus par Mediapart et l'ONG PPLAAF, montre le contraire : Egal a bien bénéficié en 2013 des 43 millions de fonds publics et la BCC a volontairement viré cet argent.

Notre enquête révèle aussi qu'Egal a bénéficié de 34,6 millions de fonds supplémentaires d'origine inconnue qui ont pour la plupart transité par le compte de la BGFI à la Banque centrale. Soit un total de plus de 77 millions de dollars de fonds détournés et suspects, dont 6 millions ont bénéficié personnellement à Joseph Kabila et à sa famille.

Jules Alingete dément formellement toute volonté d'épargner les éminents kabilistes qui peuplent ce dossier. « *Je n'ai aucun intérêt à couvrir Egal* », répond le patron de l'IGF. Il ajoute que le président

Tshisekedi a été « *le seul* » à lui demander de « *rechercher la vérité* » dans cette affaire, alors qu'il a « *souffert de pressions* » d'autres acteurs du dossier.



Félix Tshisekedi, président de la RDC depuis janvier 2019. © John Wessels / AFP

Le patron de l'IGF dit ne pas avoir eu d'autres choix que de blanchir Egal et la BCC parce que la BGFI ne lui a pas fourni les documents qu'il avait demandés et a finalement choisi d'endosser toute la responsabilité. La banque a même accepté de rembourser les 43 millions à l'État alors qu'elle n'en a pas bénéficié !

Dans sa réponse écrite, Jules Alingete estime que la BGFI a « *sans doute* » voulu « *empêcher le gouvernement congolais de saisir les avoirs* » d'Egal. « *Face à un groupe de mafieux qui s'organise, qu'est-ce que je peux faire ? Ils arrêtent des stratégies pour donner l'impression qu'ils sont opposés, mais la BGFI, Egal, Yuma, ce sont un même groupe de gens* », a-t-il ajouté lors de notre entretien.

Contactés, la BGFI, la BCC, Albert Yuma et Deogratias Mutombo n'ont pas répondu. Dans ses réponses écrites, Egal dément avoir « *reçu de l'argent de la Banque centrale du Congo* », rappelle avoir été « *mise hors de cause* » par l'IGF, et refuse de répondre à nos questions car l'enquête judiciaire en cours « *revêt un caractère secret* ».

Les documents « Congo Hold-up » permettent de raconter pour la première fois l'histoire secrète de ce scandale d'État, avec en toile de fond un enjeu vital : l'approvisionnement alimentaire de ce pays d'environ 100 millions d'habitants parmi les plus pauvres du monde, où une personne sur trois souffre de malnutrition aigüe, selon l'ONU.

Selon un mémo interne de la BGFI, la société Egal a été fondée en 2013 par des « *patriotes congolais* » désireux d'offrir à la population de la viande et du poisson moins chers et « *de meilleure qualité* ».

Ces « *patriotes* » sont tous des intimes de Joseph Kabila, selon des documents obtenus par l'ONG The Sentry, partenaire du projet « Congo Hold-up ».

Les premiers directeurs généraux adjoints d'Egal sont le Belgo-Congolais Alain Wan et le Belge Marc Piedbœuf, un duo d'hommes d'affaires à la tête d'une galaxie de sociétés (mines, ports, transport maritime, travaux publics), soupçonnés d'agir pour le compte de celui qui est désormais ancien président. Ils ont par exemple été les actionnaires majoritaires de la puissante société agricole Grands élevages du Bas Congo (GEL), avant de la céder à Ferme Espoir, une société détenue par Joseph Kabila et gérée par Marc Piedbœuf.

L'un des actionnaires (à 20%) d'Egal est la société Aremad Ltd, immatriculée aux îles Vierges britanniques, paradis fiscal parmi les plus opaques du monde. Sollicité, André Wan, le fils d'Alain, nous a fourni un document du registre du commerce indiquant que l'unique propriétaire est sa sœur, et précise qu'elle « *représente nos intérêts uniquement* ».



Norbert Nkulu, avocat personnel de Joseph Kabila, désormais juge à la cour constitutionnelle de la RDC. © D.R.

Le plus gros actionnaire d'Egal (à 41 %), Norbert Nkulu, n'est autre que l'avocat personnel de Joseph Kabila. M^e Nkulu est l'homme des situations délicates : il a assuré bien des négociations au nom de l'ancien président, face aux opposants les plus féroces comme à de simples citoyens opposés au chef de l'État dans des conflits fonciers et expropriés. C'est aussi lui que Joseph Kabila a nommé à la Cour constitutionnelle, ainsi que deux autres proches, pour verrouiller les résultats des élections de 2018.

Le président du conseil d'administration d'Egal, qui détient 29,5% du capital, est l'un des piliers du régime Kabila : Albert Yuma, patron des patrons congolais, président de la compagnie minière d'État Gécamines et à l'époque également président du comité d'audit et administrateur de la Banque centrale. Comme nous l'avons révélé grâce aux documents « Congo Hold-up », la Gécamines d'Albert Yuma a versé 20 millions de dollars à Sud Oil, une société-écran contrôlée par Francis Selemani, frère adoptif du président et patron à l'époque de la BGFI RDC.



Albert Yuma, président du conseil d'administration d'Egal, ainsi que de la société minière d'Etat Gecamines. © Wikimedia / Creative Commons

Albert Yuma fait aussi rentrer, à hauteur de 5%, l'un de ses protégés : l'homme d'affaires Eric Monga, qui est depuis 2013 le patron des patrons dans la riche province minière du Katanga. Après deux ans comme directeur général d'Egal, il a revendu ses parts en 2015.

Sollicités, Norbert Nkulu, Albert Yuma et Eric Monga n'ont pas donné suite. Marc Piedbœuf et la famille Wan ont refusé de répondre à nos questions, jugeant nos informations « *pour la plupart mensongères* » et notre démarche motivée par l' « *intention manifeste de nuire* ». Le 3 novembre, avant même la publication de cet article, ils ont déposé plainte à Kinshasa pour « *dénonciation calomnieuse* » contre Mediapart et nos partenaires *De Standaard* et PPLAAF.

En cet été 2013, l'objectif de cette équipe de choc est de conquérir un gros morceau du marché des importations alimentaires, alors dominé par des entreprises étrangères, au premier rang desquelles Orgaman, un groupe familial belge présent en RDC depuis plus de soixante-dix ans.

En janvier 2014, Egal reçoit un appui déterminant de l'État congolais qui lui accorde une exonération totale de droits de douanes sur ses importations de poissons.

Trois mois plus tard, Orgaman annonce brutalement l'arrêt de ses activités d'importations alimentaires, invoquant notamment une fiscalité trop élevée.

Monter une société comme Egal nécessite de gros moyens : il faut des bateaux, des camions, des entrepôts réfrigérés. Les promoteurs d'Egal ne peuvent, ou ne veulent, pas financer l'aventure. Ils mettent sur pied une incroyable combine financière pour obtenir cet argent de l'État congolais.

Le 10 juin 2013, un courrier portant la signature du ministre des finances de l'époque Patrice Kitebi annonce à MW Afritec, l'entreprise de travaux publics du duo Wan-Piedboeuf, que l'État lui doit 64 millions de dollars pour « *divers travaux effectués* » et va payer 43 millions tout de suite (*voir notre document*).



© Document PPLAAF/Mediapart

L'enquête de l'IGF a établi que cette créance, totalement « *fictive* », a été créée pour « *servir d'alibi au détournement* ». Face aux inspecteurs, Patrice Kitebi a nié avoir signé. Il a refusé de nous répondre.

MW Afritec a transféré cette créance bidon à Egal en vertu de deux « *conventions* » signées en mai et en juillet 2013 (*voir notre document ci-dessous*). Ces

contrats prévoient que l'argent de l'État servira de garantie à un prêt de 40 millions accordé par la BGFI à la société d'importation de denrées alimentaires.



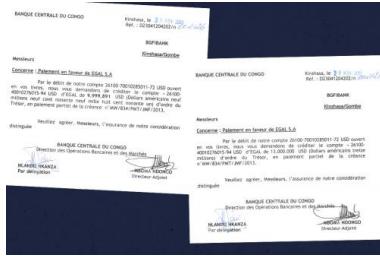
L'une des conventions de transfert de la créance entre Egal et Afritec © Document PPLAAF/Mediapart

L'État tarde à payer. Qu'à cela ne tienne : la BGFI accorde dès la fin août 2013 un énorme crédit à Egal (27 puis 40 millions de dollars), sans examen du dossier et sans signer de convention de prêt, en violation des procédures internes. Un mois plus tard, Egal a déjà dépensé 19 millions de dollars.

Ce prêt ne sera régularisé qu'en janvier 2014. Des mails issus des documents « *Congo Hold-up* » et l'analyse informatique de leurs pièces jointes montrent que la BGFI RDC a fabriqué des documents antidatés afin de faire croire à sa maison mère, basée au Gabon, que le crédit de 40 millions était régulier dès le départ.

De son côté, la Banque centrale du Congo (BCC) ouvre un compte à la BGFI et y transfère, essentiellement depuis son compte à la Rawbank, 43 millions de dollars. Puis le 29 novembre 2013, deux directeurs de la BCC ordonnent à la BGFI de virer, en plusieurs fois, les fonds à Egal afin de régler la créance fictive (*voir nos documents ci-dessous*). La Banque

centrale n'hésitera pas à falsifier son bilan comptable officiel pour faire croire que ce paiement n'a jamais eu lieu (*lire notre enquête*).



© Documents PPLAAF/Mediapart

L'argent atterrit sur un compte à la BGFI intitulé « Egal Séquestre », ce qui suggère que l'argent y est gelé par la banque en garantie du prêt. Nos documents montrent qu'il s'agit en réalité d'un compte courant, contrôlé par Egal.

Le 23 décembre 2013, un mois à peine après l'arrivée des fonds de la BCC sur le « séquestre », Egal y préleve 3 millions de dollars, qui sont virés sur un compte de la BGFI lié au président Kabilé. Un courriel, rédigé le même jour par le directeur des opérations de la banque, confirme qu'il s'agissait bien de l'exécution d'une « *demande de virement [...] de Egal vers la présidence* ».

Un an plus tard, un virement de 3 millions de dollars est effectué depuis ce même compte « séquestre » d'Egal à Sud Oil, la société-écran contrôlée par Francis Selemani, frère adoptif de Joseph Kabilé et directeur général de la BGFI RDC, comme **nous l'avons révélé** dans notre première enquête « Congo Hold-up ».

Suite à la parution de cet article, Egal a démenti auprès de notre partenaire RFI, affirmant que la société « *ne détient aucun compte dans aucune banque qui aurait opéré le virement évoqué en faveur de Sud Oil* ».

Nous avons pourtant les preuves que ce paiement a bien eu lieu. Le 3 octobre 2014, le compte « Egal séquestre » a transféré 2 999 999,5 dollars à un compte

technique de la BGFI baptisé « Virement en instance III », lequel a viré les fonds le même jour à Sud Oil (*nos documents ci-dessous*).



Les relevés bancaires de la BGFI montrant le paiement de près de 3 millions de dollars Egal à Sud Oil. © Document PPLAAF/Mediapart

Egal disposait à la BGFI, en plus du compte « séquestre », d'un autre compte destiné uniquement à payer les « investissements ». Lequel encaissait les prêts de la BGFI, garantis par les fonds fournis par la Banque centrale. Le montage semble avoir été conçu pour que le compte « séquestre », alimenté par les fonds publics détournés, ne règle pas directement les dépenses d'Egal.

L'opération a vité tourné au cauchemar pour la banque. Egal a connu une croissance stratosphérique, avec un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars en 2015, deux ans et demi après son lancement. Mais l'entreprise dépense tellement d'argent sur son compte « investissements » qu'elle est incapable de rembourser les prêts.

Vu l'ampleur des impayés, il a fallu restructurer les emprunts plusieurs fois. En juin 2014, Egal obtient un nouveau crédit de 4 millions de dollars, garanti par une somme du même montant que l'entreprise a reçu son sur compte « séquestre ». L'argent vient d'un compte non spécifié à la Rawbank. S'agissait-il du compte de la Banque centrale à la Rawbank, qui avait déjà fourni la majorité des 43 millions un an plus tôt ? La BCC n'a pas répondu.

En mai 2016, la situation est catastrophique. Malgré les 57 millions de dollars empruntés à la BGFI, le compte « investissements » est à découvert de 10 millions ! La banque bloque alors ce compte et préleve 5 millions sur le compte « séquestre » pour régler les « impayés ».

Le 15 août 2016, le directeur général adjoint d'Egal Marc Piedboeuf supplie par courriel Francis Selemani, frère du président Kabila et patron de la BGFI RDC, de « *surseoir à ce blocage* ». Il reconnaît qu'Egal est « *incapable* » de rembourser les prêts mais « *souhaite vivement que cela puisse être discuté au plus tôt par TOUTES les parties concernées* ». « *Je ne maîtrise pas tout, loin de là* », insiste-t-il, comme pour rappeler qu'Egal est contrôlée par des très proches du président Kabila.

Un mois plus tard, Egal est sauvée par une arrivée de fonds providentielle. Le 29 septembre 2016, 30 millions de dollars sont virés sur son compte « séquestre », avec pour seul libellé « *nivellement* », en provenance du compte de la BGFI à la Banque centrale. Interrogés sur l'origine des fonds, Egal, la BGFI et la BCC n'ont pas répondu. Cette manne permet à Egal de rembourser une partie des prêts pour un montant de 28 millions et de débloquer son compte « investissements ».

Le montage est nettoyé deux ans plus tard. Le 9 mars 2018, le nouveau gérant d'Egal, Franck Tshibangu, écrit au patron de la banque, Francis Selemani, que la société d'importation alimentaire veut rembourser tous ses crédits « *afin de redémarrer sainement son exploitation* ».



Publicité pour Egal dans une rue de Kinshasa, capitale de la RDC. © Kasper Goethals / De Standaard

Le 23 mars 2018, Tshibangu ordonne à la BGFI de virer l'intégralité des 30 millions de dollars encore logés dans le compte « séquestre » : 26,2 millions pour rembourser les prêts, et le solde, soit 3,7 millions, à destination de MW Afritec. C'est le seul virement que reçoit cette société à titre de remboursement, alors que c'est elle qui avait amené cet argent (par le biais de la créance fictive de l'État) et qu'Egal s'était engagé à lui rembourser l'intégralité des 43 millions.

Le 29 juin 2018, le compte « séquestre » est vide. Egal a intégralement dépensé les 77 millions de fonds suspects, dont les 43 millions détournés de la Banque centrale.

Qu'a fait l'entreprise de tout cet argent ? Une partie a servi à financer ses pertes et les investissements. Mais nous avons aussi relevé plusieurs dizaines de millions de dollars d'opérations plus troubles.

Egal a par exemple viré 10 millions de dollars renseignés comme des achats d'équipements (camions, grues, chambres froides). Sauf que l'argent n'a pas été versé directement aux fournisseurs mais à ATMD, une société boîte aux lettres immatriculée à Hong Kong et contrôlée par le duo Wan-Piedboeuf. Cette coquille offshore a aussi touché 2 millions pour des « *achats de poissons* » et 550 000 dollars pour des travaux d'*« études et conception »*.

Egal a aussi versé la bagatelle de 37,5 millions de dollars à la société Samaki Fishing, basée en Namibie, le principal pays où Egal se fournit en poissons.

Au conseil d'administration de Samaki, on retrouve l'un trois piliers d'Egal (Albert Yuma, Eric Monga et Marc Piedboeuf), ainsi que Haddis et Martha Tilahun, un couple très proche du parti au pouvoir à Windhoek, qui contrôle le puissant conglomérat namibien United Africa Group (UAG). Il arrive à Haddis de jouer les intermédiaires avec des groupes étrangers, ce qui lui a valu **d'apparaître dans le dossier judiciaire de l'affaire Uramin**.

Créée par un cabinet de domiciliation, Samaki est une société boîte aux lettres, inconnue dans le milieu de la pêche, qui ne possède ni quotas de pêche, ni navires, ni usines. Elle est immatriculée au siège d'UAG alors qu'elle n'apparaît pas dans l'organigramme public du groupe.

En août 2013, Egal vire 11,5 millions de dollars à Samaki pour « *achat de poissons congelés* », puis 1,25 million pour le même motif moins d'un an plus tard. À en croire les registres de douanes, il y a bien eu des livraisons en 2014, mais difficile de dire combien. Albert Yuma lui-même avait reconnu auprès de l'ONG

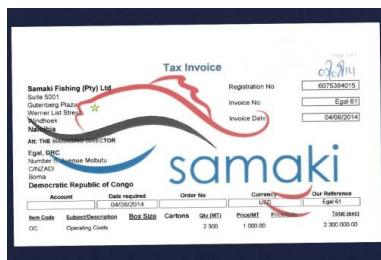
journalistique OCCRP que Samaki n'avait pas eu beaucoup de succès dans la fourniture de poisson, et avait surtout servi d' « *intermédiaire* ».



© Document PPLAAF/Mediapart

Le business plan confidentiel de Samaki indique que l'entreprise voulait au départ obtenir des permis de pêche pour 60 000 tonnes de maquereaux par an. La présentation précise qu'Egal s'est associée à l'influent couple Tilahun pour « *acquérir ces droits à un prix compétitif* » et « *sécuriser* » son accès au poisson namibien.

En l'espace d'un an, entre août 2014 et août 2015, Egal a viré 19,5 millions supplémentaires à Samaki avec pour justification « *paiement des charges d'exploitation* » (notre document ci-dessous).



© Document PPLAAF/Mediapart

Aucun des protagonistes n'a accepté de nous répondre au sujet de la destination finale de fonds versés à Samaki. Contactée, Martha Tilahun nie avoir jamais entendu parler de la société, alors qu'un document officiel de 2013 montre qu'elle en est administratrice.

Egal a enfin versé 14 millions de dollars à All Ocean Logistics (AOL), une société boîte aux lettres immatriculée aux îles Féroé, un archipel situé entre la Grande-Bretagne et l'Islande, véritable paradis fiscal pour armateurs. AOL possède au moins un bateau de

la flotte d'Egal : le navire frigorifique *El Nino*. C'est aussi par cette coquille que transitent une partie des fonds destinés à financer les opérations maritimes.



Deux éléphants pendant leur transport vers la Ferme Espoir de Joseph Kabilo. © Wildlife Vets Namibia

Egal et ses gestionnaires ont ainsi exécuté une lubie du président Kabilo : la création d'un parc d'animaux sauvages dans sa ferme de Kingakati, au sud de Kinshasa, qui appartient à sa société Ferme Espoir.

Comme l'ont révélé *Le Monde* et l'OCCRP en 2017, Egal a importé de Namibie vers la RDC, à bord du cargo *El Nino*, des centaines de bêtes sauvages. Des girafes, des zèbres, des buffles, des gazelles et des gnous bleus ont ainsi été acheminés vers le domaine présidentiel.

Notre enquête « Congo Hold-up » montre que les livraisons se sont poursuivies après cette date. Dans un rapport daté de juillet 2019, la Fondation pour la conservation de la girafe atteste que 12 sur 16 girafes sont mortes pendant le transport et plus tard, suite à des problèmes d'acclimatation dans le domaine de l'ancien président Kabilo. En mai 2019, le cargo *El Nino* a transporté quatre éléphanteaux et leurs parents jusqu'à la Ferme Espoir.

Le scandale Egal éclate le 29 octobre 2016 lorsque le quotidien belge *Le Soir* révèle, grâce à de premiers documents fournis par le lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba, le paiement de 43 millions de dollars de la Banque centrale à Egal.

À l'époque, tous les protagonistes démentent formellement, assurant même que ce paiement n'a jamais eu lieu. Un tel financement par la BCC d'une entreprise privée serait illégal « *comme n'importe où ailleurs dans le monde* », déclare même Albert Yuma, actionnaire d'Egal et président du comité d'audit de la BCC. Aucune poursuite n'est engagée.

Deux ans plus tard, en 2018, suite à de nouveaux scandales, Francis Selemani, frère du président Kabila, doit quitter son poste de patron de la BGFI RDC (*lire notre enquête*). Des enquêtes internes sont lancées. Le directeur de l'audit de la banque, Yvon Douhore, se charge personnellement du dossier Egal.

Le 22 juin 2018, il envoie ses conclusions, documents à l'appui, à la directrice adjointe du groupe BGFI au Gabon, Huguette Oyini. Le directeur de l'audit interne confirme que l'argent a bien été fourni par la BCC à Egal et ajoute que le directeur des opérations de la BGFI RDC a menti sur ce point aux avocats de la banque : « [Il leur] *avait dit que le cash collatéral* [l'argent versé sur le compte “séquestre” – ndlr] *avait été constitué en 2013 par des dépôts progressifs d'Egal. Nous notons donc que cela n'est pas vrai.* »

Le même mensonge sera servi trois ans plus tard à l'Inspection générale des finances lorsqu'elle ouvre enfin une enquête officielle en janvier 2021.

Le 5 février, le patron de l'IGF, Jules Alingete, écrit un courrier très dur à Egal, accusant la société de « *détournement des deniers publics* ». Le directeur d'Egal, Franck Tshibangu, répond que le compte « séquestre » sur lequel Egal a reçu les 43 millions et été ouvert et géré par la BGFI « *à l'insu* » de la société. Des documents « *Congo Hold-up* » démontrent le contraire.

D'ailleurs, la BGFI conteste ces accusations. En mars 2021, lors d'une réunion de travail à l'IGF, en présence de représentants de la présidence de la République et du ministère des finances, les représentants d'Egal, dont son gérant Franck Tshibangu, et la directrice générale de BGFI RDC, Marlène Ngoyi, « *en sont venus aux mains* », assure Jules Alingete. Marlène

Ngoyi dément: « *Les représentants d'Egal et moi-même n'en sommes jamais venus aux mains même si je confirme que le ton est monté.* »

Selon le patron de l'IGF, la BGFI aurait « *reconnu sa responsabilité [...] quelques jours plus tard* ». Il ajoute que c'est à cause de cela qu'il a envoyé, le 16 mars, un courrier à Egal indiquant que « *la société [...] a été mise hors de cause* ».

Là encore, Marlène Ngoyi dément formellement: « *Mon mandat de directrice générale de la BGFI RDC s'est achevé le 18 mars 2021, et à cette date la banque n'avait pas admis une quelconque responsabilité auprès de l'IGF, dont l'enquête était d'ailleurs toujours en cours.* »

Ces déclarations du patron de l'IGF paraissent en effet surprenantes, car le 13 avril, le directeur général adjoint de la banque écrit à l'IGF qu'Egal a été « *le bénéficiaire exclusif* » des 43 millions et avait le contrôle du compte. Il fournit une preuve : l'ordre de virement d'Egal ordonnant en 2018 de vider le compte (*voir ci-dessous*).



L'ordre de virement d'Egal ordonnant à la BGFI de vider son compte "sequestre" contenant les fonds publics détournés. © Document PPLAAF/Mediapart

Selon Jules Alingete, Egal a répliqué que cet ordre n'a jamais été exécuté. Nos documents montrent une fois de plus que c'est faux.

Le patron de l'IGF indique que la BGFI aurait craqué, admis sa responsabilité et accepté de rembourser les 43 millions. Alors qu'elle disposait de documents montrant qu'elle était seulement complice du détournement. « *On a demandé à la BGFI de nous donner tous les documents. Elle ne nous les a jamais donnés*, indique Jules Alingete. *J'ai atteint mon objectif qui est de récupérer l'argent de l'État.* »

Pour preuve, il nous a fourni un courrier daté du 25 octobre 2021 dans lequel l'avocat de la BGFI réclame un échelonnement des paiements, avec un premier versement prévu en novembre.

Pourquoi la BGFI a-t-elle accepté de porter seule le chapeau d'un détournement dont elle n'a pas bénéficié ? A-t-elle subi des pressions ? Interrogée, la BGFI RDC n'a pas donné suite.

Du côté de la Banque centrale, après l'envoi du rapport à la présidence, Deogratias Mutombo, gouverneur de la BCC, et Albert Yuma, par ailleurs actionnaire d'Egal, ont tous deux démissionné du conseil d'administration en juillet, trois mois après l'envoi à la présidence du rapport de l'IGF sur l'affaire Egal.



Deogratias Mutombo, ancien gouverneur de la Banque Centrale du Congo, lors d'une interview sur Africa 24. © Capture d'écran YouTube

Le rapport a-t-il permis à la présidence de convaincre ces deux piliers du régime Kabila de quitter leur poste ? Leur départ, réclamé officieusement depuis trois ans par le Fonds monétaire international (FMI), a en tout cas permis au président Tshisekedi de conclure avec l'organisme un programme de trois ans, assorti d'un prêt d'un milliard et demi de dollars.

Interrogée sur sa gestion de l'affaire, la présidence de la République se borne à répondre que les nominations à la Banque centrale résultent de « *décisions personnelles du président de la République* » et de la nécessité de la mise en conformité de son conseil d'administration et la loi organique régissant son fonctionnement ».

La présidence Tshisekedi assure n'avoir exercé « *aucune pression* » dans l'affaire Egal et ajoute que « *ce n'est pas à la présidence d'engager des poursuites* ». Pour toutes les questions sur le fond du dossier, elle renvoie aux « *réponses apportées* » par le patron de l'IGF.

« *C'est à la justice de déterminer les responsabilités de chacun* », insiste Jules Alingete. Le procureur général de Kinshasa a enfin ouvert cette année une enquête pénale sur l'affaire Egal. Il a refusé de nous répondre, invoquant le secret de la procédure.

Dans ses réponses écrites, Egal dément avoir « *reçu de l'argent de la Banque centrale du Congo* », rappelle avoir été « *mise hors de cause* » par l'IGF, et refuse de répondre à nos questions car l'instruction judiciaire en cours « *revêt un caractère secret* ».

Depuis huit ans, Egal est en tout cas devenu un poids lourd de l'alimentaire, en particulier grâce à ses chinchards importés de Namibie. Éric Monga, ancien directeur général, a écrit à notre partenaire PPLAAF qu'il « *est de notoriété publique qu'avec l'avènement d'Egal, les prix de chinchards et des vivres frais ont chuté* ». Mais les choses ne sont pas si évidentes, à en croire les prix du marché de Kinshasa publiés en ligne par l'Institut national de la statistique du Congo, l'Agence congolaise de presse et la Radio Okapi des Nations unies.

Fin 2016, soit deux ans après le début de l'activité d'Egal, les prix du chinchard dépassaient de 20% les prix qu'ils atteignaient à la mi-2013. Ils ont continué d'augmenter au cours des années suivantes, même si, en 2020, une fois convertis des francs congolais vers le dollar, les prix ont légèrement diminué, selon les calculs de PPLAAF. Peu d'éléments montrent que la mission « *patriotique* » d'Egal pour lutter contre la faim a été un succès.

Boîte noire



Mise à jour. Marlène Ngoyi, que nous n'étions pas parvenus à joindre avant publication, nous a écrit le 24 novembre pour démentir deux affirmations de Jules Alingete. Elle s'est refusée à tout autre commentaire, étant tenue à un « *un devoir de réserve* ».

L'enquête « Congo hold-up », basée sur la plus grosse fuite de documents jamais survenue en Afrique, révèle de façon inédite les rouages de la kleptocratie et de la corruption qui ont rongé la République démocratique du Congo (RDC) sous le règne de son ancien président Joseph Kabilé, et au-delà, le pillage d'un pays continent parmi les plus pauvres du monde.

Mediapart et l'ONG **Plateforme pour la protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF)** ont obtenu 3,5 millions de documents et plusieurs millions de transactions bancaires issus de la BGFI Bank. Sous la coordination du réseau de médias d'investigation **European Investigative Collaborations (EIC)**, ces données ont été analysées pendant six mois, dans un effort de coopération inédit, par 19 médias (Mediapart, RFI, *De Standaard*, *Le Soir*, *NRC Handelsblad*, *Der Spiegel*, Bloomberg, BBC Africa Eye, *L'Orient-Le Jour...*) et 5 ONG (PPLAAF, The Sentry, Public Eye, Resource Matters et Congo Research Group) basés dans 18 pays.

Cet effort de recherche, qui a nécessité une plateforme informatique sécurisée et la création d'un logiciel spécifique, n'aurait pas été possible sans l'équipe technique de Mediapart (Chrystelle Coupat et Rubing Shen) et de l'EIC (Gabriel Vijala). La charte graphique et l'iconographie du projet « Congo hold-up » sont signées Simon Toupet et Sébastien Calvet (Mediapart).

L'enquête de cet article a été menée par Mediapart, Radio France internationale (RFI) et l'ONG française PPLAAF, avec la collaboration de *The Namibian* (Namibie), de la télévision KVF (îles Féroé) et de l'ONG The Sentry (États-Unis) .

Toutes les personnes, sociétés et entités publiques citées ont reçu des questions détaillées par écrit. Nous avons déployé tous nos efforts pour tenter d'obtenir leurs réponses. La plupart n'ont pas répondu, dont Joseph Kabilé, la BGFI RDC, le groupe BGFI, Francis Selemani, la Banque centrale du Congo, Deogratias Mutombo, Albert Yuma et Norbert Nkulu.

Dans sa réponse écrite (*à lire dans l'onglet Prolonger*), Egal rappelle avoir été « *mise hors de cause* » par l'IGF, et refuse de répondre à nos questions car l'instruction judiciaire en cours « *revêt un caractère secret* ».

La famille Wan et Marc Piedboeuf nous ont fait une réponse écrite générale (*à lire dans l'onglet Prolonger*) et ont déposé à Kinshasa, avant la publication de cet article, une plainte pour « *dénonciation calomnieuse* » contre Mediapart et nos partenaires, *De Standaard* et PPLAAF.

Prolonger

La société Egal nous a adressé la réponse suivante le 26 octobre 2021:

« Nous avons reçu le 18 octobre 2021 à 23 heures 30' un courriel auquel était joint une annexe de trente (30) questions à notre attention, en perspective de la parution au mois de novembre d'un article que préparent les médias membres du réseau de médias European investigative collaborations (EIC), ainsi que ses nombreux partenaires, lequel à en point douter citera EGAL Sarl.

De prime abord, nous relevons à votre attention que d'autres cadres de la société EGAL Sarl ont reçu le même type de message en dépit du fait qu'ils soient soumis au secret professionnel en tant qu'employés. Nous vous invitons donc dorénavant à vous adresser, pour vos demandes d'informations et renseignements, formellement et officiellement à EGAL Sarl qui dispose des canaux professionnels

connus et vos requêtes seront prises en charge par la haute Direction de l'entreprise représentée par le Directeur Gérant.

Ce hiatus de forme étant résolu, voudriez-vous noter que suivant l'ordre de mission n° 01/PRJIGF/JG-OE/JAK/2021 du 07 janvier 2021, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a déployé sur le terrain un certain nombre d'inspecteurs en vue d'enquêter sur les présumés paiements effectués par le Trésor Public et, le cas échéant, la Banque Centrale du Congo, au profit d'EGAL Sarl. Les conclusions de cette enquête on conduit à une série de séances de travail entre EGAL Sarl, la BGFI BANK RDC, des experts de la Présidence de la République Démocratique du Congo, la Direction Générale de la Dette Publique, la Banque Centrale du Congo, et les différents Inspecteurs Généraux des Finances sous la direction de l'Inspecteur Général des Finances - Chef de service.

Après une longue instruction, EGAL sarl a été mise hors cause. En droit, comme vous le savez d'ailleurs, il est de principe de s'interdire de commenter ou de donner des avis sous quelque forme que ce soit sur un dossier encore pendant au risque de perturber ou de compromettre la suite de l'instruction qui revêt un caractère secret.

Eu égard à ce principe général évoqué, vous comprendrez donc qu'il nous est impossible de répondre à votre questionnaire pour ne pas obstruer cette instruction encore pendante. A ce jour, la société EGAL Sarl reste en attente des conclusions définitives pour dispositions utiles.

Nous vous prions, monsieur d'agréer l'expression parfaite de nos sentiments républicains,

Pour EGAL Sarl Franck Tshibangu Directeur gérant »

Le 19 novembre 2021, le lendemain de la parution du premier article de notre série « Congo Hold-up », Egal a fait parvenir le courrier suivant à notre partenaire RFI :

« La direction d'EGAL sarl note avec étonnement que radio France Internationale (RFI), dans un article titré CONGO HOLD-UP publié sur les réseaux sociaux ce 19 novembre 2021, cite la société EGAL sarl et lui impute un présumé versement de 3 millions de dollars américains à la société SUD OIL.

EGAL sarl tient à préciser qu'elle ne détient aucun compte dans aucune banque qui aurait opéré le versement évoqué en faveur de SUD OIL, encore moins reçu de l'argent de la Banque Centrale du Congo. »

Le 22 novembre 2021, en réaction à un autre de nos articles « Congo Hold-up », Egal nous a fait parvenir la réaction suivante :

« La direction d'EGAL sarl note avec étonnement que sous votre plume dans Mediapart, dans l'article titré Congo Hold-up « *La BGFI, banque de la Françafrique au cœur du scandale* », publié sur les réseaux sociaux le 19 novembre 2021, vous citez la société EGAL sarl et lui imputez un présumé bénéfice de 43 millions de dollars américains qui lui auraient été versés par la Banque centrale du Congo.

EGAL sarl tient à préciser qu'elle ne détient aucun compte dans aucune banque qui aurait reçu de le versement que vous évoquez de la Banque Centrale du Congo »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Bralon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Bralon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Bralon, 75012 Paris.